

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE GYMNASTIQUE



MANUEL DE LA GYMNASTIQUE POUR TOUS

Édition 2020



Section 1 - Règlement de la Gymnastique pour Tous
Section 2 - Règlement de la Gymnaestrada Mondiale
Section 3 - Règlement du World Gym for Life Challenge

TABLE DES MATIÈRES	
SECTION 1 – RÈGLEMENT DE LA GYMNASTIQUE POUR TOUS	6
1. INTRODUCTION	6
2. DÉFINITION	6
3. PRINCIPES STRATÉGIQUES	6
3.1 Vision	6
3.2 Mission du Comité GpT FIG	6
4. POLITIQUE	7
5. MANDAT ET MÉTHODES DU COMITÉ GPT FIG	7
6. DOMAINES D'APPLICATION	8
SECTION 2 – RÈGLEMENT DE LA GYMNAESTRADA MONDIALE	9
1. PRÉAMBULE	9
2. OBJECTIFS DE LA GYMNAESTRADA MONDIALE	9
3. COMPÉTENCES	9
3.1 Responsabilités	9
3.2 Instance en charge	10
3.3 Collaboration	10
3.4 Règlements	10
4. DÉROULEMENT	10
4.1 Attribution des droits d'organisation de la Gymnaestrada Mondiale	10
4.2 Fréquence	10
4.3 Durée	10
4.4 Restrictions	11
4.5 Langue	11
5. PROCÉDURE DE CANDIDATURE	11
6. TENEUR ET PROGRAMME DE LA GYMNAESTRADA MONDIALE	11
6.1 Cérémonie d'ouverture	12
6.1.1 Site	12
6.1.2 Contenu et durée	12
6.1.3 Groupe de travail, cérémonie d'ouverture	13
6.1.4 Tâches du groupe de travail	13
6.2 Productions en groupes	13
6.2.1 Sites	13
6.2.2 Engins	14
6.2.3 Groupe de travail, productions en groupe	14
6.2.4 Tâches du groupe de travail	14
6.3 Productions en grands groupes	15
6.3.1 Sites	15
6.3.2 Engins	16
6.3.3 Groupe de travail, productions en grands groupes	16
6.3.4 Tâches du groupe de travail	16
6.4 Productions nationales	17
6.4.1 Site	18
6.4.2 Engins	18
6.4.3 Groupe de travail, productions nationales	18
6.4.4 Tâches du groupe de travail	18
6.5 Gala FIG	19
6.5.1 Chorégraphe	19
6.5.2 Site	19
6.5.3 Engins	19
6.5.4 Groupe de travail, gala FIG	19
6.5.5 Tâches du groupe de travail	19
6.6 Cérémonie de clôture	20
6.6.1 Site	21
6.6.2 Déroulement et durée	21
6.6.3 Groupe de travail, cérémonie de clôture	21
6.6.4 Tâches du groupe de travail	21
6.7 Manifestations accessoires et activités récréatives	22

6.8	Manifestations complémentaires s'ajoutant au programme	22
7.	PARTICIPATION, INSCRIPTION ET PAIEMENTS	22
7.1	Généralités	22
7.2	Responsabilité et supervision	22
7.3	Participations possible	23
7.4	Procédure d'inscription	23
7.4.1	<i>Invitation</i>	23
7.4.2	<i>Déclaration d'intérêt et inscription au Gala FIG</i>	23
7.4.3	<i>Annonce du nombre de participants</i>	23
7.4.4	<i>Confirmation</i>	23
7.4.5	<i>Inscription provisoire</i>	24
7.4.6	<i>Inscription définitive</i>	24
8.	PROGRAMME ET HORAIRE	24
8.1	Calendrier global et horaires	24
8.2	Planification des productions en groupe et productions en grands groupes	25
9.	FINANCES	25
9.1	Dépenses	25
9.2	Budget	25
9.3	Carte de participant	26
9.4	Prix des billets	26
9.5	Coût de l'hébergement et des repas	26
9.6	Service de transport sur place	26
9.7	Réunions communes avec le C. GpT FIG	26
9.8	Réunions du groupe de travail.....	27
9.9	Frais des autorités FIG durant la manifestation.....	27
9.10	Versements à la FIG.....	27
9.11	Décompte final.....	27
10.	ACCREDITATIONS ET PROCEDURES	27
11.	ENGINS	28
11.1	Engins fournis par le COL	28
11.2	Engins non fournis par le COL	28
12.	LOGISTIQUE - HÉBERGEMENT, RAVITAILLEMENT ET TRANSPORT	28
12.1	Hébergement.....	28
12.1.1	<i>Emplacement</i>	28
12.1.2	<i>Coûts</i>	28
12.1.3	<i>Capacité par salle de classe</i>	28
12.1.4	<i>Sanitaires, exigences minimales</i>	29
12.1.5	<i>Couchage - fournitures et services</i>	29
12.1.6	<i>Répartition des écoles</i>	29
12.2	Ravitaillement	29
12.2.1	<i>Coûts</i>	30
12.2.2	<i>Petit-déjeuner</i>	30
12.2.3	<i>Repas chauds</i>	30
12.3	Transports	30
12.3.1	<i>Coûts</i>	30
12.3.2	<i>Transports depuis et vers les points d'arrivée</i>	30
12.4	Groupe de travail, logistique	30
12.5	Tâches du groupe de travail	30
13.	SERVICES MÉDICAUX, ASSURANCES ET SÉCURITÉ	31
13.1	Organisation médicale.....	31
13.1.1	<i>Médecin chef</i>	31
13.1.2	<i>Protection des participants en gymnastique (safeguarding)</i>	31
13.2	Assurance.....	31
13.2.1	<i>Fédérations participantes affiliées à la FIG</i>	31
13.2.2	<i>COL</i>	31
13.3	Sécurité	32
14.	AUTRES INSTALLATIONS.....	32
14.1	Points de rencontre et stands.....	32
14.2	Bureaux et autres salles de réunion	32

14.3	VIP.....	32
14.3.1	<i>Emplacement zone de performance</i>	32
14.3.2	<i>Zone VIP</i>	33
14.3.3	<i>Repas VIP</i>	33
14.3.4	<i>Coûts</i>	33
14.4	Assistance particulière.....	33
15.	BULLETIN, PROGRAMME OFFICIEL	33
16.	RÉUNIONS D'INFORMATION	34
17.	PROTOCOLE ET COMPÉTENCES	34
18.	RESPONSABILITÉS ET COORDINATION.....	34
18.1	Communication et collaboration entre le COL actuel et le COL précédent	34
18.2	Coopération entre le C. GpT FIG et le COL	34
19.	ORGANISATION GÉNÉRALE	35
19.1	Obligations, responsabilités et compétences du C. GpT FIG.....	35
19.2	Obligations, responsabilités et compétences du COL.....	35
20.	DISPOSITIONS FINALES	37
 SECTION 3: RÈGLEMENT DU WORLD GYM FOR LIFE CHALLENGE		38
1.	PRÉAMBULE	38
2.	OBJECTIFS DU WORLD GYM FOR LIFE CHALLENGE.....	38
3.	COMPÉTENCES	39
3.1	Responsabilités	39
3.2	Instance en charge	39
3.3	Collaboration	39
3.4	Règlement	39
4.	DÉROULEMENT	39
4.1	Attribution des droits d'organisation du World Gym for Life Challenge	39
4.2	Fréquence	40
4.3	Durée.....	40
4.4	Limitations	40
4.5	Langue.....	40
5.	PROCÉDURES DE CANDIDATURE.....	40
6.	TENEUR ET PROGRAMME DU WORLD GYM FOR LIFE CHALLENGE.....	40
6.1	Cérémonie d'ouverture	41
6.1.1	<i>Site</i>	41
6.1.2	<i>Présentation</i>	41
6.1.3	<i>Groupe de travail, cérémonie d'ouverture</i>	42
6.1.4	<i>Tâches du groupe de travail</i>	42
6.2	Le concours	42
6.2.1	<i>Site</i>	42
6.2.2	<i>Age</i>	43
6.2.3	<i>Durée/Musique</i>	43
6.2.4	<i>Nombre de gymnastes par groupe</i>	43
6.2.5	<i>Nombre de productions</i>	43
6.2.6	<i>Répétition générale</i>	43
6.2.7	<i>Échauffement</i>	43
6.2.8	<i>Catégories</i>	44
6.2.9	<i>Évaluation</i>	44
6.2.10	<i>Résultats</i>	44
6.2.11	<i>Retour d'information</i>	45
6.2.12	<i>Groupe de travail, concours</i>	45
6.2.13	<i>Tâches du groupe de travail</i>	45
6.3	Gala du World Gym for Life	46
6.3.1	<i>Site</i>	46
6.3.2	<i>Participation</i>	46
6.3.3	<i>Évaluation</i>	47
6.3.4	<i>Cérémonie protocolaire</i>	47
6.3.5	<i>Groupe de travail, gala</i>	48
6.3.6	<i>Tâches du groupe de travail</i>	48

6.4	Ateliers.....	48
6.4.1	Site.....	48
6.4.2	Durée.....	48
6.4.3	Groupe de travail, ateliers.....	48
6.4.4	Tâches du groupe de travail.....	49
6.5	Spectacles.....	49
6.5.1	Site.....	49
6.5.2	Durée et contenu.....	49
6.5.3	Groupe de travail, spectacles.....	49
6.5.4	Tâches du groupe de travail.....	49
6.6	Cérémonie de clôture.....	49
6.6.1	Présentation.....	50
6.6.2	Groupe de travail, cérémonie de clôture.....	50
6.6.3	Tâches du groupe de travail.....	50
6.7	Manifestations accessoires et activités récréatives.....	51
7.	PARTICIPATION, INSCRIPTIONS ET PAIEMENT.....	51
7.1	Généralités.....	51
7.2	Responsabilités et supervision.....	51
7.3	Possibilités de participation.....	52
7.4	Procédure d'inscription.....	52
7.4.1	Invitation et lettres d'information.....	52
7.4.2	Déclaration d'intérêt.....	52
7.4.3	Inscriptions provisoires.....	52
7.4.4	Inscriptions définitives.....	52
7.4.5	Paieement.....	52
8.	PROGRAMME AVEC PROGRAMME GÉNÉRAL.....	53
9.	FINANCES.....	53
9.1	Toutes les dépenses.....	53
9.2	Budget.....	53
9.3	Carte de participant.....	53
9.4	Prix des billets.....	54
9.5	Prix de l'hébergement et des repas.....	54
9.6	Transports locaux.....	54
9.6.1	Coûts.....	54
9.6.2	Transports depuis et vers les points d'arrivée.....	54
9.7	Réunions communes avec le C. GpT FIG.....	54
9.8	Réunions du groupe de travail.....	54
9.9	Frais des autorités FIG durant la manifestation.....	54
9.10	Versements à la FIG.....	55
9.11	Décompte final.....	55
10.	ACCREDITATIONS ET PROCEDURES.....	55
11.	ENGINS.....	55
11.1	Engins fournis par le COL.....	55
11.2	Engins non fournis par le COL.....	56
12.	LOGISTIQUE - HÉBERGEMENT, RAVITAILLEMENT, TRANSPORTS.....	56
12.1	Hébergement.....	56
12.1.1	Emplacement.....	56
12.1.2	Coûts.....	56
12.1.3	Capacités par salle de classe.....	56
12.1.4	Sanitaires, exigences minimales.....	56
12.1.5	Couchage – fournitures et services.....	56
12.2	Ravitaillement.....	57
12.2.1	Coûts.....	57
12.2.2	Petit-déjeuner.....	57
12.2.3	Repas chauds.....	57
12.3	Transports.....	57
12.3.1	Coût.....	57
12.3.2	Transport depuis et vers les points d'arrivée.....	57
12.3.3	Groupe de travail, logistique.....	57
12.3.4	Tâches du groupe de travail.....	58

13. SERVICES MÉDICAUX, ASSURANCE ET SÉCURITÉ.....	58
13.1 Organisation médicale.....	58
13.1.1 Médecin chef.....	58
13.1.2 Protection des participants en gymnastique (safeguarding).....	58
13.2 Assurance.....	58
13.2.1 Fédérations participantes affiliées à la FIG.....	58
13.2.2 COL.....	58
13.3 Sécurité.....	58
14. AUTRES INSTALLATIONS.....	58
14.1 Points de rencontre et stands.....	58
14.2 Bureaux et salles de réunion.....	59
14.3 VIP.....	59
14.3.1 Emplacement/ places assises zone de performance.....	59
14.3.2 Zone VIP.....	59
14.3.3 Repas VIP.....	59
14.3.4 Coût.....	59
14.4 Assistance particulière.....	59
15. RESPONSABILITÉS ET COORDINATION.....	60
15.1 Collaboration entre le COL actuel et le COL suivant.....	60
15.2 Collaboration entre le comité C. GpT FIG et le COL.....	60
16. ORGANISATION GÉNÉRALE.....	60
16.1 Comité de Gymnastique pour Tous FIG.....	60
16.1.1 Règlement.....	60
16.1.2 Réunion des chefs de délégation et évaluation.....	60
16.1.3 Réunion d'évaluation.....	61
16.1.4 Cas spéciaux.....	61
16.1.5 Lettres d'information.....	61
16.1.6 Budget.....	61
16.1.7 Prix.....	61
16.2 COL.....	61
16.2.1 Règles.....	61
16.2.2 Organisation et délais.....	61
16.2.3 Lettres d'information.....	61
16.2.4 Réception des inscriptions.....	61
16.2.5 Promotion.....	61
16.2.6 Infrastructures.....	61
16.2.7 Bénévoles.....	62
16.2.8 Logo.....	62
16.2.9 Hébergement et ravitaillement.....	62
16.2.10 Service médical, assurances et sécurité.....	62
16.2.11 Rapport final, évaluation de la manifestation.....	62
16.3 Guide officiel.....	63
17. DISPOSITIONS FINALES.....	63

Annexe:

Annexe 1 WORLD GYM FOR LIFE GALA - Exemple de feuille de résultat

SECTION 1 – RÈGLEMENT DE LA GYMNASTIQUE POUR TOUS

1. INTRODUCTION

La Fédération Internationale de Gymnastique (FIG) est constituée de fédérations affiliées/associées. Sa structure dirigeante est décrite dans ses statuts.

Le comité de Gymnastique pour Tous de la FIG (ci-après C. GpT FIG) est un des comités directeurs de la FIG. Il est composé d'un président et de six (6) membres, dont deux (2) font office de vice-présidents.

Le rôle du C. GpT FIG est régi par les statuts ainsi que par le présent Règlement de Gymnastique pour Tous.

Le présent Règlement est subdivisé comme suit :

- Définition
- Principes stratégiques (vision et mission du C. GpT FIG)
- Politique
- Mandat et méthodes du C. GpT FIG
- Domaines d'application.

2. DÉFINITION

La Gymnastique pour Tous offre une grande variété d'activités adaptées à tous, indépendamment du genre, de l'âge, des aptitudes et du milieu culturel. Pratiquer les activités de Gymnastique pour Tous permet d'entretenir sa santé, la forme physique, son bien-être social, intellectuel et psychologique.

La Gymnastique pour Tous propose des activités ciblées sur le plaisir, la forme physique, les mouvements de base et l'amitié. Elles peuvent englober :

- La gymnastique avec ou sans engin
- La gymnastique et la danse

La Gymnastique pour Tous peut prendre la forme d'une démonstration d'une production (par exemple la "Gymnaestrada Mondiale") ou d'un concours par équipes (le "World Gym for Life Challenge" par exemple).

La Gymnastique pour Tous offre aux participants ainsi qu'aux spectateurs des expériences esthétiques de mouvements tout en mettant l'accent sur les caractéristiques et traditions nationales et culturelles.

3. PRINCIPES STRATÉGIQUES

3.1 Vision

Gymnastique pour Tous – rassembler les nations dans un monde fait de mouvements et d'activité physique et promouvoir ainsi la santé, la forme physique et l'amitié en général.

3.2 Mission du Comité GpT FIG

Améliorer la prise de conscience, la qualité et la pratique de la Gymnastique pour Tous en donnant des impulsions, en partageant des idées et en collaborant, ainsi qu'en fournissant des conseils, des informations, des services et des ressources.

Le C. GpT FIG s'efforce plus spécialement d'accroître la qualité et le nombre de :

- Fédérations nationales offrant des activités de Gymnastique pour Tous,
- Personnes pratiquant une activité de Gymnastique pour Tous quels que soient leur âge, leurs aptitudes et leur milieu culturel,
- Fédérations nationales participant à des activités de Gymnastique pour Tous reconnues par la FIG.

4. POLITIQUE

La FIG s'engage en faveur de la pratique active accrue de la gymnastique et en faveur de son développement au travers de sa discipline de la Gymnastique pour Tous.

La Gymnastique pour Tous est la base de toutes les disciplines gymniques, de l'exercice physique et des activités sportives. En outre, la Gymnastique pour Tous offre à ses adeptes une large palette d'exercices durant toute leur vie.

La Gymnastique pour Tous favorise la santé, la forme physique et le bien-être de tous, sans discrimination de quelque nature que ce soit.

Par son réseau global de fédérations nationales, le C. GpT FIG participe avec succès à la croissance et à l'essor de la Gymnastique pour Tous par le biais de programmes éducatifs de qualité, de ressources, de communications, d'activités promotionnelles et de manifestations.

Les activités et manifestations de Gymnastique pour Tous ont pour but :

- D'améliorer le développement du participant "global",
- D'offrir un large choix et d'intégrer les traditions nationales,
- D'encourager le travail en équipe, le fair-play et la solidarité, plutôt que la performance individuelle ou la compétition,
- De récompenser la participation ainsi que l'excellence,
- D'encourager la pratique à vie de la gymnastique,
- De ne pas exiger ni encourager la détection, la sélection ou la spécialisation précoce des gymnastes,
- De faire office de catalyseur pour la collaboration entre les peuples et les nations et d'exercer un effet unificateur.

5. MANDAT ET MÉTHODES DU COMITÉ GPT FIG

- Refléter les valeurs de la Gymnastique pour Tous
- Améliorer le bien-être physique, social, intellectuel et psychologique
- Reconnaître et valoriser l'histoire ainsi que la diversité des cultures
- Rechercher la qualité et la sécurité à tous les niveaux
- Assurer la direction des activités
- Nouer des relations et des partenariats
- Collaborer, partager et utiliser les ressources de manière efficace
- Répondre aux conditions et besoins locaux

Le C. GpT FIG établit et maintient les contacts avec les Unions Continentales et les fédérations affiliées à la FIG et il échange des expériences avec elles.

Le C. GpT FIG observe et reflète le développement international en y contribuant activement ; en outre, il veille aux intérêts de la FIG dans le domaine de la Gymnastique pour Tous.

Le C. GpT FIG travaille sur la base d'un plan directeur et d'un budget sur quatre ans qui font partie intégrante du plan stratégique global et des processus budgétaires de la FIG. Le plan est revu et ajusté chaque année.

6. DOMAINES D'APPLICATION

Le plan directeur couvre les domaines suivants :

- Politique et stratégie,
- Développement et éducation,
- Manifestations,
- Marketing et communication.

SECTION 2 – RÈGLEMENT DE LA GYMNAESTRADA MONDIALE

1. PRÉAMBULE

Se déroulant tous les 4 ans, la Gymnaestrada Mondiale est une manifestation internationale non compétitive FIG de Gymnastique pour Tous qui attire le plus grand nombre de participants.

Tout le monde peut y prendre part. La FIG ne tolère aucune forme de discrimination basée notamment en raison de la race, de la couleur, du genre, de l'orientation sexuelle, de la langue, de la religion, des opinions politiques ou autres, de l'origine nationale ou sociale, de la fortune, de la naissance, du handicap, des caractéristiques physiques, des aptitudes athlétiques ou toute autre situation.

Le Conseil de la FIG, en vertu des Statuts, attribue l'événement à une fédération affiliée qui l'organise en collaboration avec une ville.

La fédération nationale affiliée à la FIG à qui l'organisation de l'événement a été confiée par le Conseil de la FIG fait office d'instance d'organisation. Elle établit elle-même sa structure qui comprend un comité d'organisation local (ci-après COL).

Le présent **Manuel de Gymnastique pour Tous** comprend le Règlement de la Gymnaestrada Mondiale lequel, en se référant au contrat officiel signé par la fédération affiliée à la FIG élue comme Fédération hôte, décrit dans les grandes lignes le déroulement de cet événement.

Ce Règlement s'applique tant aux fédérations affiliées participantes qu'à la fédération hôte affiliée.

Ce règlement peut aussi être utilisé pour les Gymnaestrada nationales et/ou continentales.

2. OBJECTIFS DE LA GYMNAESTRADA MONDIALE

Objectifs de la Gymnaestrada Mondiale :

- Promouvoir la valeur et la diversité de la gymnastique,
- Encourager l'essor de la Gymnastique pour Tous dans le monde,
- Inciter à travailler avec un objectif précis dans les fédérations affiliées à la FIG,
- Inspirer la joie dans l'effort et encourager l'exercice personnel,
- Démontrer les possibilités illimitées des conceptions différentes de la Gymnastique pour Tous,
- Présenter les dernière tendances et les développements les plus récents,
- Réunir des gymnastes du monde entier et contribuer ainsi à l'amitié entre les peuples,
- Présenter la diversité de la gymnastique à un public plus large,
- Offrir un événement de gymnastique intéressant et motivant pour les participants ainsi que pour le public.

3. COMPÉTENCES

3.1 Responsabilités

La responsabilité de la Gymnaestrada Mondiale est assumée par le C. GpT FIG en collaboration avec la fédération hôte affiliée à la FIG et son comité d'organisation local (COL). Les rôles et responsabilités entre ces parties sont détaillés dans le contrat officiel établi pour la manifestation.

3.2 Instance en charge

L'instance en charge de l'organisation est la fédération affiliée à la FIG à laquelle le Conseil de la FIG a attribué la manifestation. Cette fédération affiliée à la FIG met sur pied un COL. Toutes les obligations juridiques et organisationnelles du contrat sont assumées par la Fédération affiliée hôte de la manifestation. Par conséquent, lorsque le présent manuel utilise l'expression COL, elle comprendra, en l'absence d'une disposition spécifiant expressément le contraire, également la Fédération nationale affiliée qui organise la manifestation.

3.3 Collaboration

Afin d'assurer une constante collaboration entre le COL et le C. GpT FIG, des membres de comité doivent être inclus dans certains groupes de travail formés par le COL.

Lors de réunions conjointes qui se tiennent entre le COL et le C. GpT FIG, des informations détaillées sur tous les aspects organisationnels doivent être transmis du COL au C. GpT FIG.

3.4 Règlements

Le déroulement de la Gymnaestrada Mondiale est régi par :

- Les Statuts de la FIG,
- Le Règlement de Gymnastique pour Tous comprenant le Règlement de la Gymnaestrada Mondiale,
- Le contrat signé entre la Fédération organisatrice et la FIG,
- Le Règlement sur les médias de la FIG,
- Le Règlement sur la publicité FIG,
- Le document « Organisation médicale des compétitions et manifestations FIG » (uniquement les sections relatives la Gymnastique pour Tous et uniquement en anglais),
- Le Code d'éthique FIG,
- Le Règlement des accréditations FIG,
- Les obligations du diffuseur hôte FIG (uniquement les sections relatives la Gymnastique pour Tous),
- Les directives pour les chefs de délégations lors d'événement en Gymnastique pour Tous,
- Le Règlement antidopage de la FIG (uniquement en anglais).

4. DÉROULEMENT

4.1 Attribution des droits d'organisation de la Gymnaestrada Mondiale

La Gymnaestrada Mondiale est attribuée par le Conseil de la FIG cinq ans avant son déroulement et à ce moment la ville hôte est confirmée.

4.2 Fréquence

La Gymnaestrada Mondiale se tient tous les quatre ans, les années impaires entre les World Gym for Life Challenge.

4.3 Durée

La Gymnaestrada Mondiale dure sept jours, cérémonies d'ouverture et de clôture comprises.

4.4 Restrictions

La Gymnaestrada Mondiale ne doit pas se dérouler dans le cadre d'une autre manifestation gymnique ou culturelle (festival national de gymnastique, exposition, etc.). Il s'agit d'une manifestation obligatoirement sans compétition.

4.5 Langue

La langue officielle utilisée lors de la Gymnaestrada Mondiale est l'anglais. Deux langues au moins doivent être utilisées, dont l'anglais.

Une troisième langue – celle du pays organisateur - peut être utilisée.

5. PROCÉDURE DE CANDIDATURE

Toutes les fédérations affiliées à la FIG sont invitées à déposer leur candidature pour l'organisation de la Gymnaestrada Mondiale. Cette invitation est envoyée six ans avant la tenue de l'événement.

Les fédérations candidates reçoivent un questionnaire précisant les conditions, en même temps que le contrat de candidature. Une délégation (2 personnes) du C. GpT FIG rend visite aux villes proposées par les fédérations candidates.

Les coûts relatifs au transport de ces visites sont divisés entre les fédérations candidates. Les coûts relatifs à l'hébergement de la délégation du C. GpT FIG (chambre simple, petit-déjeuner inclus) sont à payer par les fédérations candidates respectives.

Les per diems des membres du C. GpT FIG sont à la charge de la FIG.

Le C. GpT FIG présente ses conclusions et recommandations au Comité Exécutif FIG ainsi qu'au Conseil. Les fédérations candidates ont également la possibilité de présenter leur candidature lors de la réunion du Conseil attribuant la manifestation. Après ces présentations, le Conseil de la FIG élit la fédération hôte.

Tous les services additionnels ou avantages que les fédérations candidates auront promis lors de leur candidature ou durant les visites sont rajoutés au contrat qui est signé par la Fédération hôte et la FIG.

Ce contrat sera signé par le président ainsi que le secrétaire général des deux organisations.

6. TENEUR ET PROGRAMME DE LA GYMNAESTRADA MONDIALE

La Gymnaestrada Mondiale comprend des démonstrations et des productions reflétant toute la palette de la Gymnastique pour Tous, à l'exclusion des compétitions. Le programme comprend les manifestations suivantes :

- Cérémonie d'ouverture,
- Productions en groupe,
- Productions en grands groupes,
- Productions nationales,
- Gala FIG,
- Cérémonie de clôture.

6.1 Cérémonie d'ouverture



Cérémonie d'ouverture Dornbirn 2019

La cérémonie d'ouverture se déroule le premier jour de la Gymnaestrada Mondiale.

La cérémonie marque le début d'une semaine festive de Gymnaestrada Mondiale à laquelle assistent tous les participants des fédérations affiliées participantes.

6.1.1 Site

La cérémonie peut avoir lieu dans un stade intérieur ou extérieur, en fonction des conditions locales.

Il doit avoir une surface d'environ 7000m² (environ 100m x 70m), avec une capacité de places assises d'environ 25'000 places assises en tribune (y compris pour tous les participants actifs).

6.1.2 Contenu et durée

La durée de la cérémonie ne doit pas excéder deux (2) heures. Elle doit comporter les éléments suivants :

- Le défilé à l'intérieur du stade de tous les participants, menés par leur drapeau national, par ordre alphabétique de la langue nationale du pays hôte ou de l'anglais. Il est de coutume que le pays hôte ferme le défilé ;
- Le défilé ne doit pas durer plus de la moitié de la durée totale de la cérémonie ;
- Les drapeaux nationaux ainsi que les pancartes, de taille identique, comportant le nom du pays, sont fournis par le COL. Il est strictement interdit aux participants de porter d'autres drapeaux, banderoles ou supports publicitaires. Le défilé et les formations sont régis par les directives spécifiques du COL qui doivent tenir compte en particulier des circonstances locales, notamment en ce qui concerne le bien-être des participants ;
- Le drapeau officiel de la FIG est amené par le C. GpT FIG tandis que le drapeau de la Gymnaestrada Mondiale ainsi que celui du pays hôte sont amenés par des représentants du COL ;
- Un discours de bienvenue d'un représentant de la FIG (trois minutes au maximum, traduction comprise) ;
- Un discours de bienvenue incluant le discours d'ouverture de la Gymnaestrada Mondiale, prononçant la formule consacrée établie par la FIG, par un représentant du pays hôte (trois minutes au maximum, traduction comprise) ;

- Le lever du drapeau de la FIG et du drapeau de la Gymnaestrada Mondiale au son de l'hymne ou du signal musical de la Gymnaestrada Mondiale composé ou arrangé par le COL ;
- Le lever du drapeau national au son de l'hymne national du pays hôte ;
- Des productions d'ouverture spécialement créées pour la manifestation et placées sous la direction du COL.

Toute modification apportée aux éléments de la cérémonie d'ouverture mentionnés ci-dessus requiert l'approbation du C. GpT FIG.

6.1.3 Groupe de travail, cérémonie d'ouverture

Le COL nomme un groupe de travail chargé de coordonner la cérémonie. Le C. GpT FIG désigne un de ses membres pour siéger dans ce groupe de travail. Ce membre doit être pleinement informé en tout temps de l'idée, du thème, du contenu et de la gestion de la cérémonie d'ouverture dans son entier.

6.1.4 Tâches du groupe de travail

Le groupe de travail du COL doit préparer :

- Un programme horaire détaillé pour toute la cérémonie (deux heures au maximum),
- Un plan de sécurité détaillé approuvé par les autorités de la ville,
- Un plan d'urgence détaillé en cas d'intempéries (pour événement en plein air),
- Un plan de transport détaillé,
- Un lieu de rassemblement et des activités pour les participants en attendant le défilé,
- Un plan détaillé pour les participants au défilé,
- Un plan détaillé montrant où se tiendront les fédérations après avoir participé au défilé,
- Un plan montrant comment les participants qui, pour différentes raisons, ne peuvent défiler pourront être assis avec leur fédération,
- L'équipement technique pour le son et la lumière,
- Le son et la traduction des discours prononcés par le représentant de la FIG et le discours d'ouverture du représentant du pays hôte,
- Les procédures assurant que le protocole soit respecté concernant le placement des personnes officielles, le lever des drapeaux de la FIG, de la Gymnaestrada Mondiale et des drapeaux nationaux,
- Un service médical sur tous les sites,
- Une production conçue spécialement pour la cérémonie.

6.2 Productions en groupes

Les productions en groupes sont conçues pour refléter la diversité de la Gymnastique pour Tous et impliquent la plupart des participants aussi bien en tant que participants actifs et spectateurs.

Les groupes comprennent au moins dix participants actifs sans aucune limite supérieure. Les productions sont présentées à trois reprises à l'intérieur, pour une durée de 10 ou de 15 minutes au plus.

6.2.1 Sites

Le COL met à disposition pas moins de 8 sites de performances, situés dans des salles de sport ou d'exhibition ayant une surface de performance d'environ 400m² (environ 20m x 20m) et au moins une d'entre elles d'une surface d'environ 600m² (environ 30m x 20m).

Elles doivent toutes être équipées de systèmes de sonorisation et d'éclairage et avoir une capacité de 1000 places assises en tribune.

Dans le cas où deux ou plusieurs scènes se trouvent dans la même halle, celles-ci doivent être séparées visuellement et acoustiquement par un mur anti-bruit.

Toutes les scènes doivent avoir un rideau de fond de scène et être équipées d'un sol adéquat pour la pratique de la gymnastique.



Production en groupes, Dornbirn 2019

6.2.2 Engins

Le COL doit fournir différents engins de gymnastique qui seront décrits dans les bulletins officiels (marque, modèle et quantité).

La quantité de ceux-ci sera fonction des expériences précédentes.

Lors de la Gymnaestrada Mondiale, seuls les engins approuvés par la FIG sont mis à disposition. Si des engins qui ne sont pas mentionnés dans la liste officielle FIG des engins certifiés devaient être utilisés, ils doivent être sûrs et de qualité supérieure et doivent avoir été approuvés par le C. GpT FIG au préalable.

Si une fédération affiliée à la FIG souhaite amener ses propres engins, elle devra s'acquitter des taxes de transport ainsi que des possibles frais de douane.

Le COL met à disposition suffisamment d'espaces de stockage et si des coûts doivent être facturés, ceux-ci seront à la charge des fédérations respectives.

Toute publicité ou nom de fabricant sur les engins doit être caché si celui-ci n'est pas dans la liste officielle du/des fournisseur(s) d'engins du COL.

6.2.3 Groupe de travail, productions en groupe

Le COL nomme un groupe de travail chargé de coordonner les productions en groupe. Le C. GpT FIG désigne un de ses membres pour siéger dans ce groupe de travail. Ce membre doit être pleinement informé en tout temps de l'idée, du thème, du contenu et de la gestion des performances en groupe dans son entier.

6.2.4 Tâches du groupe de travail

Le groupe de travail du COL doit préparer :

- Les sites (sol, tribunes et équipement technique, etc.),
- Un plan de sécurité détaillé approuvé par les autorités de la ville,
- Une liste des engins à disposition dans chaque halle,

- Un service médical sur chaque site,
- Une information, avant les inscriptions provisoires, à toutes les fédérations affiliées à la FIG concernant :
 - Les dimensions de l'aire de production,
 - Les matériaux de fabrication du sol ainsi que les données concernant le type de sol,
 - La disposition des tribunes,
 - Les voies d'accès et de sortie de l'aire de production,
 - Les zones d'attente pour les participants,
 - Les engins disponibles,
 - Les spécificités techniques.

Chaque fédération reçoit un horaire provisoire comprenant les plages de temps qui lui sont alloués ainsi que les sites pour leur performance en groupes au moins deux mois avant la Gymnaestrada Mondiale.

6.3 Productions en grands groupes

Les grands groupes comportent au moins 200 participants actifs. Les productions sont présentées à trois reprises.

Deux fédérations affiliées à la FIG ou davantage peuvent se réunir pour former un grand groupe.

La durée d'une production en grands groupes ne doit pas excéder 15 minutes.

6.3.1 Sites

Les performances peuvent avoir lieu dans un stade intérieur ou extérieur en fonction des conditions locales, d'une surface d'environ 7'000 m² (environ 100m x 70m) avec, au sol, des lignes de démarcation espacées de 2m.

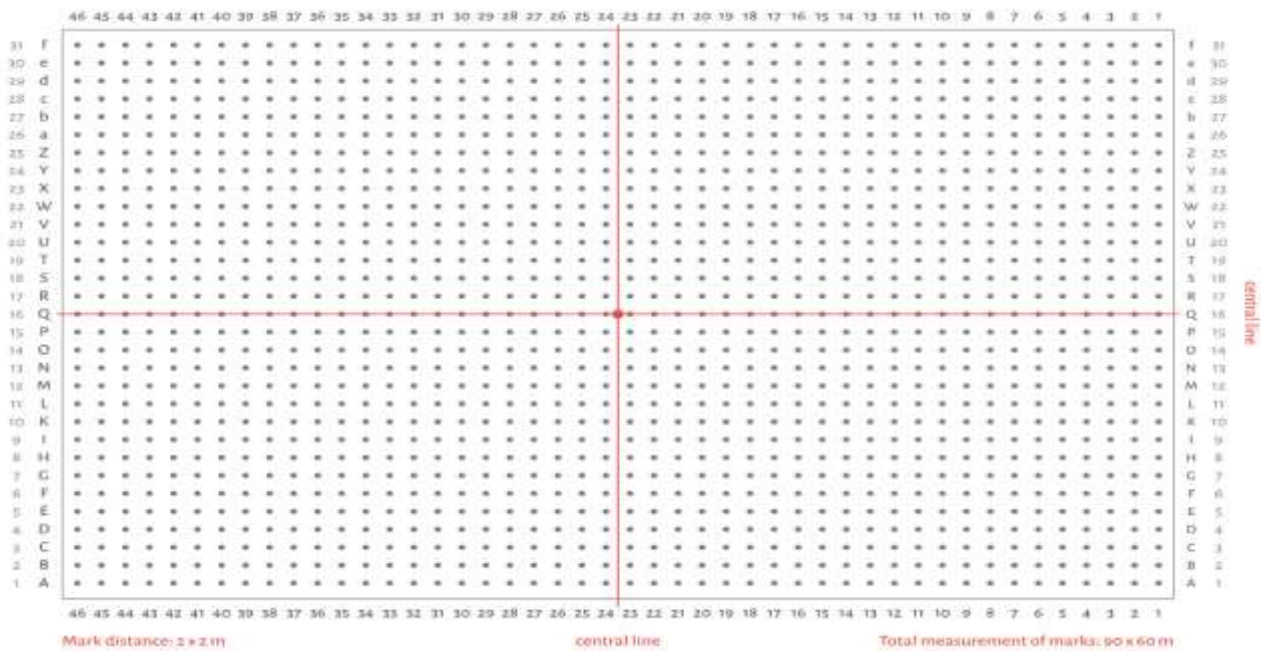
Le stade doit être équipé d'un système de sonorisation et d'éclairage adéquat et avoir une capacité d'au moins 4'000 places assises en tribune.

La zone de production doit se trouver de préférence à une distance à pied des autres zones de production de façon à permettre aux participants et aux spectateurs de s'y rendre aisément.

Le même stade que la cérémonie d'ouverture peut être utilisé en fonction des infrastructures locales.



Production en grands groupes, Dornbirn 2019



6.3.2 Engins

Le COL doit fournir différents engins de gymnastique qui seront décrits dans les bulletins officiels (marque, modèle et quantité).

La quantité de ceux-ci sera basée sur les expériences précédentes.

Lors de la Gymnaestrada Mondiale, uniquement les engins approuvés par la FIG seront mis à disposition. Si des engins qui ne sont pas mentionnés dans la liste officielle FIG des engins certifiés devaient être utilisés, ils doivent être d'une qualité excellente et sûre, et doivent être approuvés par le C. GpT FIG au préalable.

Si une Fédération affiliée à la FIG souhaite amener ses propres engins, elle devra s'acquitter de toute taxe de transport ainsi que des éventuels frais de douane.

Le COL mettra à disposition suffisamment d'espace de stockage et s'il en résulte des coûts ils seront facturés aux fédérations affiliées respectives.

Toute publicité ou nom de fabricant sur les engins doit être caché si celui-ci n'est pas dans la liste officielle du(des) fournisseur(s) d'engins du COL.

6.3.3 Groupe de travail, productions en grands groupes

Le COL nomme un groupe de travail chargé de coordonner les productions en grands groupes. Le C. GpT FIG désigne un de ses membres pour siéger dans ce groupe de travail. Ce membre doit être pleinement informé en tout temps de l'idée, du thème, du contenu et de la gestion des performances en grands groupes.

6.3.4 Tâches du groupe de travail

Le groupe de travail du COL doit préparer :

- Le site (sol, tribunes et équipement technique, etc.),
- Un plan de sécurité détaillé approuvé par les autorités de la ville,
- Les engins de gymnastique disponibles pour être utilisés sur le terrain,
- Un service médical sur chaque site,
- Une information à toutes les fédérations affiliées à la FIG concernant :

- Les dimensions de la surface de performance,
- Le type de surface,
- Les marquages,
- L'arrangement des tribunes,
- Les voies d'accès et de sortie de la surface de production,
- Les zones d'attente pour les participants,
- Les engins disponibles,
- Les spécificités techniques.

Chaque fédération recevra un horaire provisoire pour sa performance au plus tard deux mois avant la Gymnaestrada Mondiale.

6.4 Productions nationales

Une fédération affiliée à la FIG peut demander l'organisation d'une performance nationale. Si celle-ci est approuvée par le C. GpT FIG, la fédération en question peut présenter sa performance de Gymnastique pour Tous.

Ces productions sont pour les fédérations affiliées à la FIG l'occasion de présenter l'éventail des activités de Gymnastique pour Tous tout en faisant la part belle au folklore et aux caractéristiques liées à leur nations respective. Deux fédérations affiliées à la FIG ou davantage peuvent se réunir pour présenter ensemble une performance nationale. La durée d'une performance nationale ne doit pas excéder 1h½.

Un contrat spécifique est conclu entre le COL et la(les) fédération(s) affiliée(s) à la FIG se produisant dans une performance nationale.

Si plus d'une fédération nationale affiliée à la FIG participe à une soirée nationale, l'une d'entre elle doit être nommée comme fédération responsable pour la performance et de ce fait doit signer ledit contrat.

Cela devrait inclure :

- Le prix des billets et les revenus de la billetterie,
- Les billets gratuits incluant les billets VIP ainsi que l'emplacement des sièges,
- L'emplacement incluant l'équipement (engins et techniques),
- La publicité et la promotion,
- Les horaires de répétition et de présentation.

Ledit contrat doit être signé par les deux parties après confirmation reçue de la part de la FIG et du COL et avant le délai d'inscription provisoire.



Performances Nationales, Dornbirn 2019

6.4.1 Site

Les performances nationales doivent avoir lieu dans une halle intérieure d'environ 800 m² (environ 40m x 20m).

Selon les besoins, une seconde halle intérieure de la même dimension pourra être utilisée.

Les deux halles doivent être équipées de systèmes de sonorisation et d'éclairage appropriés et avoir une capacité de 4'000 places assises en tribune. La seconde halle peut avoir une capacité de sièges réduite.

Les halles doivent se trouver, de préférence, à une distance à pied des autres zones de production de façon à permettre aux participants et aux spectateurs de s'y rendre aisément.

6.4.2 Engins

Le COL doit fournir différents engins de gymnastique qui seront décrits dans les bulletins officiels (marque, modèle et quantité).

La quantité de ceux-ci sera basée sur les expériences précédentes.

Lors de la Gymnaestrada Mondiale, uniquement les engins approuvés par la FIG seront mis à disposition. Si des engins qui ne sont pas mentionnés dans la liste officielle FIG des engins certifiés devaient être utilisés, ils doivent être d'une qualité excellente et sûre, et doivent être approuvés par le C. GpT FIG au préalable.

Si une Fédération affiliée à la FIG souhaite amener ses propres engins, elle devra s'acquitter de toute taxe de transport ainsi que des éventuels frais de douane.

Le COL mettra à disposition suffisamment d'espace de stockage ;s'il en résulte des coûts, ceux-ci seront facturés aux fédérations affiliées respectives.

Toute publicité ou nom de fabricant sur les engins doit être caché si celui-ci n'est pas dans la liste officielle des fournisseurs d'engins du COL.

6.4.3 Groupe de travail, productions nationales

Le COL nomme un groupe de travail chargé de coordonner les productions nationales. Le C. GpT FIG désigne un de ses membres pour siéger dans ce groupe de travail. Ce membre doit être pleinement informé en temps utile sur l'organisation des productions nationales.

6.4.4 Tâches du groupe de travail

Le groupe de travail du COL doit préparer :

- Les sites (sol, tribunes et équipement technique, etc.),
- Un plan de sécurité détaillé approuvé par les autorités de la ville,
- Une liste des engins à disposition sur chaque site,
- Un service médical dans chaque site,
- Une information à toutes les fédérations affiliées à la FIG avant l'inscription provisoire concernant :
 - Les halles allouées aux performances,
 - Les dimensions de la surface de performance,
 - Le matériel de fabrication du sol ainsi que les données concernant le type de sol,
 - L'arrangement des tribunes,
 - Les voies d'accès et de sortie de la surface de production,
 - Les zones d'attente pour les participants,
 - Les engins disponibles,
 - Les spécificités techniques.

Chaque Fédération reçoit un horaire provisoire de sa production avant l'inscription provisoire.

6.5 Gala FIG

Le Gala FIG présente la diversité de la Gymnastique pour Tous et son interprétation par la FIG.

Participent au gala FIG des groupes sélectionnés de différentes fédérations affiliées à la FIG. Sa durée ne doit pas excéder 1h½.

6.5.1 Chorégraphe

Le COL propose un chorégraphe 2½ ans avant la Gymnaestrada Mondiale, choix soumis à l'approbation du C. GpT FIG.

Ce dernier nomme un de ses membres pour travailler avec le chorégraphe FIG.

De concert avec le représentant du C. GpT FIG, le chorégraphe est chargé de développer l'idée et le thème et est responsable de la gestion du gala FIG. Il sélectionne les groupes participants au plus tard 14 mois avant la Gymnaestrada Mondiale. Le chorégraphe peut s'appuyer sur des assistants afin de coordonner le gala FIG.

6.5.2 Site

Le gala FIG doit avoir lieu à l'intérieur, dans une halle d'environ 800 m² (environ 40m x 20m).

Cette halle doit être équipée de systèmes sonores et d'éclairage appropriés et avoir une capacité de 4'000 places assises en tribune.

La halle doit se trouver, de préférence, à une distance à pied des autres zones de production de façon à permettre aux participants et aux spectateurs de s'y rendre aisément.

Le gala peut avoir lieu dans la halle utilisée pour les performances nationales en fonction des infrastructures locales.

6.5.3 Engins

Le COL doit fournir différents engins de gymnastique qui seront décrits dans les bulletins officiels (marque, modèle et quantité).

La quantité de ceux-ci sera basée sur les expériences précédentes.

Lors de la Gymnaestrada Mondiale, uniquement les engins approuvés par la FIG seront mis à disposition. Si des engins qui ne sont pas mentionnés dans la liste officielle FIG des engins certifiés devaient être utilisés, ils doivent être d'une qualité excellente et sûre, et doivent être approuvés par le C. GpT FIG au préalable.

Si une fédération affiliée à la FIG souhaite amener ses propres engins, elle devra s'acquitter de toute taxe de transport ainsi que des éventuels frais de douane.

Le COL mettra à disposition suffisamment d'espace de stockage ; s'il en résulte des coûts, ceux-ci seront facturés aux fédérations respectives.

Toute publicité ou nom de fabricant sur les engins doit être caché si celui-ci n'est pas dans la liste officielle des fournisseurs d'engins du COL.

6.5.4 Groupe de travail, gala FIG

En plus du chorégraphe et du membre du C. GfA FIG désigné, le COL peut faire appel à un groupe de travail afin de le soutenir pour la coordination du gala FIG.

6.5.5 Tâches du groupe de travail

Le groupe de travail du COL doit préparer :

- Le site (sol, tribunes et équipement technique, etc.),
- Un plan de sécurité détaillé approuvé par les autorités de la ville,
- Une liste des engins à disposition dans la halle,
- Un service médical dans chaque site,

- Une information communiquée à toutes les fédérations affiliées à la FIG avant les inscriptions provisoires concernant :
 - o La halle allouée au gala FIG,
 - o Les dimensions de la surface de performance,
 - o Le matériel de fabrication du sol ainsi que les données concernant le type de sol,
 - o L'arrangement des tribunes,
 - o Les voies d'accès et de sortie de la surface de production,
 - o Les zones d'attente pour les participants,
 - o Les engins disponibles,
 - o Les spécificités techniques.



Gala FIG, Dornbirn 2019



Gala FIG, Dornbirn 2019

6.6 Cérémonie de clôture

La cérémonie de clôture a lieu durant l'après-midi de la dernière journée de la Gymnaestrada Mondiale et marque la fin d'une semaine de Gymnaestrada festive et joyeuse. Tous les gymnastes de toutes les fédérations affiliées participantes participent à cette cérémonie.

6.6.1 Site

La cérémonie peut avoir lieu à l'intérieur ou à l'extérieur, en fonction des conditions locales.

La surface doit être d'environ 7'000 m² (environ 100m x 70m), et une capacité de places assises d'environ 25'000 places de spectateurs, incluant tous les participants actifs.

6.6.2 Déroulement et durée

Le programme de la cérémonie ne doit pas excéder 1½ heure et doit comporter les éléments suivants :

- Des productions en grands groupes spécialement conçues pour l'occasion. D'autres performances peuvent également être incluses. Le C. GpT FIG, en accord avec le COL, fixe le programme définitif
- Un discours de clôture du président de la fédération hôte de la Gymnaestrada Mondiale ou du COL (pas plus de trois minutes, traduction comprise)
- Un discours de clôture du représentant de la FIG (pas plus de trois minutes, traduction comprise)
- L'abaissement du drapeau national au son d'un accompagnement musical
- L'abaissement des drapeaux de la FIG et de la Gymnaestrada Mondiale au son d'un accompagnement musical
- Une production de bienvenue présentée par la fédération affiliée à la FIG à laquelle a été confiée l'organisation de la Gymnaestrada Mondiale suivante. La durée de cette production ne doit pas excéder 10 minutes et elle doit être incluse dans la durée totale de la Cérémonie de clôture (1h½).

Toute modification apportée au programme ci-dessus requiert l'accord préalable du C. GpT FIG.

6.6.3 Groupe de travail, cérémonie de clôture

Le COL nomme un groupe de travail chargé de coordonner la cérémonie de clôture. Le C. GpT FIG désigne un de ses membres pour siéger dans ce groupe de travail. Ce membre doit être pleinement informé en temps voulu de l'idée, du thème, du contenu et de la gestion de la cérémonie de clôture dans son entier.

6.6.4 Tâches du groupe de travail

Le groupe de travail du COL doit préparer :

- Un programme horaire détaillé pour toute la cérémonie (1h½ maximum),
- Un plan de sécurité détaillé approuvé par les autorités de la ville,
- Un plan d'urgence détaillé en cas d'intempéries (pour événement en extérieur),
- Un plan de transport détaillé,
- Un plan détaillé de l'emplacement des participants dans les tribunes assises,
- Le son et la traduction des discours de la Fédération hôte / du COL et du représentant de la FIG,
- Les procédures assurant que le protocole est observé pour abaisser les drapeaux de la FIG, de la Gymnaestrada Mondiale et des drapeaux nationaux ainsi que pour remettre le drapeau FIG au COL chargé de l'édition suivante de la Gymnaestrada Mondiale,
- Un service médical sur tous les sites,
- Une production en Grands Groupes conçue spécialement pour la Cérémonie de clôture se concluant par la performance de la Fédération affiliée à la FIG qui s'est vue attribuer la prochaine édition de la Gymnaestrada Mondiale.

6.7 Manifestations accessoires et activités récréatives

Des manifestations générales et activités récréatives peuvent être organisées à l'attention des participants. Exemples :

- Festival en ville
- Représentations sur scène
- Concerts
- Expositions
- Visite de curiosités touristiques, d'un zoo, d'un jardin botanique, de musées, piscines, etc.
- Excursions (avant, pendant ou après l'événement).

Ces activités peuvent être coordonnées directement par le COL ou confiées à un partenaire officiel. Le coût n'est pas inclus dans la carte de participation.



Performance en ville, Helsinki 2015

6.8 Manifestations complémentaires s'ajoutant au programme

Des manifestations complémentaires peuvent être organisées à condition que celles-ci ne rajoutent pas des jours à l'événement et qu'elles n'incluent pas d'éléments de compétition. Toute manifestation requiert l'approbation du C. GpT FIG via un processus consultatif. Le but, contenu et financement de pareilles propositions doivent être réglés entre le COL et le C. GpT FIG avant toute promotion, annonce ou mise en œuvre.

7. PARTICIPATION, INSCRIPTION ET PAIEMENTS

7.1 Généralités

La participation à la Gymnaestrada Mondiale est ouverte à tous, sans distinction de genre, d'âge, de race, de religion, de culture, de capacité ou de rang social.

Les inscriptions doivent se faire par les fédérations affiliées à la FIG au travers de la plateforme d'inscription prévue à cet effet. Seules les inscriptions des fédérations affiliées à la FIG sont acceptées.

7.2 Responsabilité et supervision

Il n'existe pas de limitation d'âge pour participer à la Gymnaestrada Mondiale. Cependant, les fédérations affiliées à la FIG, au travers de leurs chefs de délégation (CdD), sont seules responsables de la supervision et du bien-être de leurs participants pendant toute la durée de l'événement.

Le COL doit être conscient que les participants avec un handicap peuvent avoir besoin d'une aide spécifique.

Le COL doit clairement et en temps voulu informer les fédérations affiliées à la FIG des diverses lois et réglementations pouvant affecter les participants ; ces derniers sont tenus de les respecter.

7.3 Participations possible

Les conditions de participations suivantes sont applicables :

Dénomination	Durée maximale	Nombre maximal d'unités de production par fédération affiliée à la FIG
Cérémonie d'ouverture	2 heures	Pas applicable
Productions en groupes	10 ou 15 minutes	15 unités
Productions en grands groupes	15 minutes	4 unités
Productions nationales	1 h½ max.	Pas applicable
Gala FIG	1 h½ max.	Pas applicable
Cérémonie de clôture	1h½	Pas applicable

En accord avec le C. GpT FIG, le COL peut admettre des groupes supplémentaires en fonction du nombre total de groupes inscrits.

Chaque fédération affiliée à la FIG décide de la durée de la production, 10 ou 15 minutes, pour chacune de ses productions en groupes. Cette information est mentionnée au moment de l'inscription envoyée au COL à l'aide du formulaire en ligne.

7.4 Procédure d'inscription

Les inscriptions se font au travers de la plateforme prévue à cet effet. Les invitations, formulaires et bulletins seront publiés sur le site intranet de la FIG ainsi que sur celui du COL. Seules les fédérations affiliées à la FIG auront accès à ces informations.

Ci-après une récapitulation de la procédure d'inscription.

7.4.1 Invitation

Trois ans avant la Gymnaestrada Mondiale, la FIG et le COL invitent les fédérations affiliées à la FIG à y participer. Deux mois plus tard, elles devraient recevoir le premier bulletin contenant les informations sur les conditions locales, un aperçu des coûts ainsi qu'une présentation succincte du programme des manifestations prévues.

7.4.2 Déclaration d'intérêt et inscription au Gala FIG

Deux ans avant la Gymnaestrada Mondiale, les fédérations affiliées à la FIG informent la FIG et le COL de leur intérêt à participer à la Gymnaestrada Mondiale. En même temps, les fédérations affiliées à la FIG concernées doivent soumettre une demande de participation au gala FIG.

7.4.3 Annonce du nombre de participants

Le nombre de participants et le nombre de groupes désirant prendre part à une production en groupes ou à une production en grands groupes doit être annoncé un an et demi avant la Gymnaestrada Mondiale.

Simultanément, les fédérations affiliées à la FIG doivent déposer une demande de participation à une performance nationale.

7.4.4 Confirmation

Avant l'inscription provisoire, le COL, en accord avec le C. GpT FIG, devrait fournir aux fédérations affiliées à la FIG les informations suivantes :

- Nombre de productions en groupes et de productions en grands groupes admis à la Gymnaestrada Mondiale,
- Groupes admis au gala FIG,

- Approbation de la production nationale.

7.4.5 Inscription provisoire

Une année avant la Gymnaestrada Mondiale, les inscriptions provisoires doivent être soumises à la FIG et au COL. Elles doivent inclure :

- Le nombre total de participants
- Le nombre de participants avec besoins spécifiques et des informations à leur sujet
- Les productions en groupes : nombre d'unités nécessaires, nombre attendu de participants actifs par unité et durée des productions (10 ou 15 minutes)
- Les productions en grands groupes : nombre d'unités nécessaires, nombre attendu de participants actifs par unité (200 participants actifs au minimum)
- Les productions nationales.

7.4.6 Inscription définitive

Six mois avant la Gymnaestrada Mondiale, les inscriptions définitives doivent être soumises à la FIG et au COL. Le formulaire officiel doit être utilisé.

En même temps qu'elles déposent une inscription définitive, les fédérations affiliées à la FIG versent au COL, à titre de dépôt, 50% du coût des cartes de participants.

Le paiement définitif intervient deux mois avant la Gymnaestrada Mondiale en fonction du nombre effectif de participants. Les versements antérieurs sont pris en compte lors de cette transaction.

Si le nombre définitif de participants est de plus de 10% inférieur au nombre d'inscriptions définitives, 90% du nombre d'inscriptions définitives sera pris en compte pour les décomptes.

Le paiement de l'hébergement, des repas, des billets etc. doit également être effectué intégralement au plus tard deux mois avant la Gymnaestrada Mondiale.

L'annulation d'une inscription définitive intervenant au plus tard deux mois avant la Gymnaestrada Mondiale donne droit au remboursement de 50% des acomptes versés. Aucun remboursement n'est effectué pour les annulations intervenant moins de deux mois avant le début de la Gymnaestrada Mondiale.

En acceptant le paiement des cartes de participants, le COL s'engage à fournir les prestations dues. Toute réclamation de la part des fédérations affiliées à la FIG est à adresser au COL avec copie à la FIG.

8. PROGRAMME ET HORAIRE

Au plus tard deux mois avant la manifestation, chaque fédération recevra un programme provisoire de ses propres productions. La version publiée du guide des participants, avec les horaires complets, est remise aux chefs de délégation lors de l'accréditation.

Le guide des participants peut être en version imprimée ou numérique.

8.1 Calendrier global et horaires

Le calendrier pour chaque Gymnaestrada Mondiale est rédigé par le COL en consultation avec le C. GpT FIG conformément aux règles suivantes :

- La durée de la Gymnaestrada Mondiale est de sept jours,
- Aucun événement appartenant au programme officiel d'une Gymnaestrada Mondiale ne doit précéder la cérémonie d'ouverture,
- Le chevauchement des productions nationales avec des productions en groupe et / ou productions en grands groupes devrait être évité autant que possible. Les productions nationales peuvent être présentées plus d'une fois,

- Le gala FIG se déroule le soir de l'avant-dernier jour de la Gymnaestrada Mondiale. Aucun autre spectacle ou production nationale ne peut être programmé durant cette soirée. Le gala FIG peut être présenté à plusieurs reprises.



Ceci est un exemple tiré de l'édition de 2019.

Le COL est responsable de l'ensemble du calendrier de l'événement et de l'élaboration des différents spectacles en termes de temps et lieux.

8.2 Planification des productions en groupe et productions en grands groupes

Les productions en groupes et productions en grands groupes sont présentées à trois reprises. Le chevauchement des productions en groupe et des productions en grands groupes devrait être évité autant que possible.

9. FINANCES

Le COL a les obligations financières suivantes :

9.1 Dépenses

Le COL assume la responsabilité de tous les engagements financiers ainsi que de la souscription de toutes les dépenses engagées pour l'organisation et le déroulement de la Gymnaestrada Mondiale.

9.2 Budget

Trois ans avant la Gymnaestrada Mondiale, le COL élabore un budget qui doit être présenté au C. FIG GfA. Celui-ci doit obligatoirement mentionner le prix de la carte de participant, de l'hébergement, du petit-déjeuner, des repas et des transports locaux.

1 an ½ avant la Gymnaestrada Mondiale, le COL a la possibilité de soumettre un budget révisé.

Pour les productions nationales, un contrat spécifique doit être conclu entre le COL et la fédération affiliée mettant en scène la soirée en question. La signature doit intervenir au plus tard un an avant la Gymnaestrada Mondiale. Ledit contrat doit être approuvé par la FIG avant d'être envoyé aux fédérations affiliées à la FIG.

Un budget distinct doit être établi pour le Gala FIG. La billetterie, taxes gouvernementales déduites, sera égale au revenu net de la vente de billets. Le revenu net de la vente de billets sera divisé comme suit : 60% au COL (pour couvrir les frais de la salle, y compris les infrastructures techniques de base, le personnel et les frais d'organisation), et 40% à la FIG (comme ressources budgétaires servant à la planification et au déroulement du Gala FIG).

Ce budget doit être maintenu à jour par le COL, le membre désigné du C GfA et le bureau FIG et toutes les parties doivent être régulièrement tenues au courant de tout changement/nouvel élément qui doit être inclus dans ce budget.

9.3 Carte de participant

Le COL est chargé de distribuer une carte de participant à chaque participant à la Gymnaestrada Mondiale. Cette carte donne libre accès à toutes les manifestations durant la semaine de la Gymnaestrada Mondiale, à l'exception des productions nationales et du Gala FIG.

Après consultation entre le COL et le C. FIG GfA, le prix de la carte de participant doit être stipulé dans le contrat signé entre la FIG et la fédération organisatrice. Sont également compris dans ce prix le guide des participants (version imprimée ou numérique) ainsi que les transports durant toute la semaine de la Gymnaestrada Mondiale.

La carte de participant à une Gymnaestrada Mondiale étant identique à une carte d'accréditation d'autres événements FIG, le Règlement des accréditations FIG est dès lors applicable.

Les participants sont décrits dans le Règlement des accréditations FIG.

9.4 Prix des billets

Le COL détermine les prix d'entrée de toutes les manifestations conformément aux usages locaux et en consultation avec le C. GpT FIG.

Les prix doivent être confirmés 1 an ½ avant la Gymnaestrada Mondiale.

9.5 Coût de l'hébergement et des repas

Le COL doit fournir un hébergement ainsi que des repas pour les participants à des prix raisonnables. Ces frais, non compris dans la carte de participant, sont à la charge des participants et peuvent être mentionnés lors de la phase de candidature pour organiser la manifestation.

Le COL en consultation avec le C. GpT FIG décide du prix de l'hébergement et des repas.

9.6 Service de transport sur place

Le COL est responsable de tous les transports locaux sur toute la zone.

Le prix de ce service est inclus dans la carte de participant.

Le transport d'arrivée et de départ n'est pas inclus dans ce service.

9.7 Réunions communes avec le C. GpT FIG

Le COL est chargé d'organiser trois réunions préparatoires entre le COL et le C. GpT FIG et d'en prendre en charge la totalité des frais.

Le COL doit verser aux membres du C. GpT FIG les frais de déplacement ainsi que l'hébergement (chambre simple avec petit-déjeuner) et ceci pour un minimum de trois nuits par réunion. Les per diem sont payés par la FIG.

9.8 Réunions du groupe de travail

Les frais des membres du C. GpT FIG encourus pour toutes les autres réunions du groupe de travail sont répartis entre le COL et la FIG. Le COL paie l'hébergement en chambre simple, petit-déjeuner inclus, et la FIG paie les frais de transport et les per diem.

Toute décision de participation d'un membre du C. GpT FIG à une des réunions de groupe de travail est du ressort du président du C. GpT FIG sur la base du budget approuvé pour cet événement.

9.9 Frais des autorités FIG durant la manifestation

Le COL doit prendre en charge les frais de voyage ainsi que l'hébergement (en chambre simple, petit-déjeuner inclus) des membres des autorités de la FIG (président, secrétaire général et membres du C. GpT FIG) et leur fournir un service de transport gratuit durant tout leur séjour à la Gymnaestrada Mondiale.

Le coût du voyage est sujet à négociation entre le COL et la FIG.

Les membres du C. GpT FIG arrivent au moins trois jours avant la manifestation et les frais qui en découlent sont pris en charge par le COL. Cela vaut pour tous les membres du C. GpT FIG restant au plus un jour après la cérémonie de clôture.

Le COL doit organiser un système gratuit de transport d'arrivée/de départ pour toutes les personnes accréditées à la FIG travaillant pour l'événement. Ce service peut être payant pour toute autre personne membre de la FIG.

Le COL doit préparer des places réservées pour toute personne accréditée par la FIG.

Des informations détaillées se trouvent également dans le Règlement des accréditations de la FIG, notamment concernant les droits et zones d'accès pour toutes les personnes de la FIG.

9.10 Versements à la FIG

Le COL doit verser à la FIG :

- Un pourcentage du revenu brut de la billetterie,
- Un pourcentage du revenu net de la billetterie du Gala FIG,
- 12 % des sommes effectives payées par participant (carte de participant).

Les pourcentages non mentionnés ci-dessus figurent dans le contrat signé par la FIG et par la fédération affiliée détentrice des droits d'organisation de la Gymnaestrada Mondiale.

9.11 Décompte final

Au plus tard quatre mois après la Gymnaestrada Mondiale, le COL devrait remettre à la FIG un décompte général définitif en même temps que son rapport final.

10. ACCRÉDITATIONS ET PROCÉDURES

Toutes les parties prenantes officielles à la Gymnaestrada Mondiale doivent posséder une accréditation.

Pour les participants, il s'agit de la carte de participant. Les autres personnes (COL, FIG, VIP et autres invités) reçoivent une carte d'accréditation.

Cette accréditation inclut les droits et responsabilités identiques à ceux de la carte de participants ainsi que des possibilités additionnelles. Le COL est responsable de fournir et délivrer ces cartes d'accréditation selon le règlement des accréditations de la FIG.

Lors de l'accréditation, le chef de délégation (CdD) est chargé de :

- S'assurer que toutes les obligations financières envers le COL ont été réglées,

- Confirmer par sa signature que l'entier de la délégation possède une couverture d'assurance valable incluant la maladie, les accidents et le rapatriement, et ceci pour l'entier de la période de l'événement,
- Vérifier les cartes des participants, hébergement, repas, billets et autres exigences de service,
- Vérifier et confirmer le transfert lors du jour du départ.

Les représentants des médias sont accrédités par le département média de la FIG.

11. ENGINES

11.1 Engins fournis par le COL

Lors de toutes les performances officielles, le COL doit fournir les engins de gymnastique et décrire dans les bulletins officiels les engins disponibles (marque, modèle et quantité).

La quantité de ceux-ci sera basée sur les expériences précédentes.

Lors de la Gymnaestrada Mondiale, seuls les engins approuvés par la FIG sont mis à disposition. Si des engins qui ne sont pas mentionnés dans la liste officielle FIG des engins certifiés devaient être utilisés, ils doivent être d'une qualité excellente et sûre et doivent être approuvés par le C. GpT FIG au préalable.

11.2 Engins non fournis par le COL

Si une fédération affiliée à la FIG souhaite amener ses propres engins, elle doit s'acquitter des taxes de transport ainsi que des éventuels frais de douane.

Le COL met à disposition suffisamment d'espaces de stockage. Les éventuels frais qui en découlent sont facturés aux fédérations concernées.

Les publicités ou les inscriptions de fournisseur figurant sur les engins doivent être recouvertes dans la mesure où elles entrent en conflit avec les marques fournies par le COL.

12. LOGISTIQUE - HÉBERGEMENT, RAVITAILLEMENT ET TRANSPORT

12.1 Hébergement

La majorité des participants sont logés dans des salles de classe d'écoles ou établissements similaires équipés d'infrastructures sanitaires appropriées. A titre de service alternatif, le COL peut proposer d'autres types d'hébergement : hôtels, auberges de jeunesse, maisons de jeunes, hébergements privés ou campings.

Si d'autres lieux à l'intérieur des écoles doivent être utilisés pour l'hébergement, ceux doivent être préalablement approuvés par le C. GpT FIG.

12.1.1 Emplacement

L'hébergement doit se situer à une distance de 30 minutes maximum à pied ou 30 minutes maximum en utilisant les transports publics. Si cela n'est pas faisable, un service de navettes est requis.

12.1.2 Coûts

Les coûts de l'hébergement ne sont pas inclus dans la carte de participant. Le petit-déjeuner est inclus dans le coût de l'hébergement.

12.1.3 Capacité par salle de classe

Une salle de classe (70m²) peut héberger environ 12 personnes (environ 6 m² par personne). La répartition des participants dans les salles de classe est du ressort des chefs de délégation.

12.1.4 Sanitaires, exigences minimales

- 1 douche pour 12 personnes.
- 1 lavabo pour 6 personnes.
- 1 toilette (avec siège) pour 12 personnes

Si les exigences ne sont pas remplies au sein du lieu d'hébergement, des alternatives doivent être mises à disposition à proximité immédiate des lieux d'hébergement et à courte distance à pied.

12.1.5 Couchage - fournitures et services

Le COL peut, à son bon vouloir, proposer des lits, des matelas pneumatiques et des couvertures à vendre ou à louer.

Toutes les écoles doivent fournir :

- Des salles de réunions (par exemple les chefs des délégations),
- Un service de ravitaillement (boissons et restauration rapide),
- Un service d'ordre et de sécurité (surveillance constante),
- Un service médical de premiers soins,
- Un service de nettoyage quotidien,
- Le ramassage quotidien des ordures,
- Un service de réparation d'urgence des installations sanitaires.

Le COL est libre de fournir un accès internet à un prix raisonnable.

12.1.6 Répartition des écoles

Le plus tôt possible, mais au plus tard huit mois avant le début de la Gymnaestrada Mondiale, le COL fournit aux fédérations affiliées participantes des décisions préliminaires concernant la répartition des écoles et de leur capacité. La décision finale est prise après les inscriptions définitives.

Possibilités d'entraînement : dans la mesure du possible, le COL met à disposition des fédérations affiliées participantes des possibilités d'entraînement supplémentaires dans les écoles.

12.2 Ravitaillement



Réfectoire, Dornbirn 2019

Le réfectoire doit être situé dans une salle pouvant assurer la restauration d'une grande quantité de participants à la fois. Il est important de tenir compte du temps requis pour le service ainsi que la fluidité des entrées et sorties tout en fournissant une ambiance détendue et agréable permettant aux participants de savourer leurs repas.

12.2.1 Coûts

Le petit-déjeuner est inclus dans les frais d'hébergement. Le coût d'un repas chaud n'est quant à lui inclus ni dans le coût de l'hébergement ni dans celui de la carte de participant.

12.2.2 Petit-déjeuner

Le petit-déjeuner est servi au lieu d'hébergement ou à proximité.

Il comprend au moins : deux boissons (une chaude, une froide), du pain, du beurre, de la confiture, du fromage tranché et un fruit.

Le petit-déjeuner doit être servi frais tous les matins.

12.2.3 Repas chauds

Au moins un (1) repas supplémentaire est servi tous les jours dans le réfectoire.

Chaque jour, au moins deux menus différents doivent être fournis, dont un doit être végétarien. Il comprend au moins un repas chaud complet avec pommes de terre, riz ou pâtes, accompagné de viande ou de poisson et de légumes.

Les plats du jour doivent changer chaque jour de façon à en assurer la variété. De l'eau doit être servie à tous les repas et doit être incluse dans le prix.

Prix des boissons : le prix des boissons sans alcool doit être moins élevé que celui des boissons avec alcool.

12.3 Transports

Lors de la Gymnaestrada Mondiale, les besoins en transports divers sont d'une importance capitale et les participants doivent pouvoir accéder aux transports locaux permettant d'atteindre tous les sites.

Les transports doivent être disponibles depuis les lieux d'hébergement vers tous les sites de la manifestation et vice versa.

Un système de transport entre les différents lieux de la manifestation doit être également disponible.

Le COL est tenu d'organiser un transport uniquement depuis les lieux d'hébergement fournis par le COL. L'organisation des transports doit reposer sur le nombre de participants et tenir compte des critères de sécurité requis.

12.3.1 Coûts

Les coûts relatifs au transport local sont inclus dans la carte de participant.

12.3.2 Transports depuis et vers les points d'arrivée

Pour le transport entre le lieu d'arrivée (par ex. aéroport, gare, etc.) et le lieu d'hébergement (par ex. écoles), le COL peut organiser un type de transfert spécial (p. ex via des bus). Le coût de ce service sera annoncé dans le bulletin.

12.4 Groupe de travail, logistique

Le COL nomme un groupe de travail chargé de coordonner l'hébergement, le ravitaillement ainsi que les transports. Le C. GpT FIG nomme un de ses membres pour siéger au sein de ce groupe de travail. Ce membre doit être tenu informé en tout temps des idées, du contenu et de la gestion de toutes les questions logistiques.

12.5 Tâches du groupe de travail

Le groupe de travail du COL doit préparer :

- Un plan détaillé en relation avec l'hébergement, le ravitaillement et les transports.



Carte des zones de transports, Dornbirn 2019

13. SERVICES MÉDICAUX, ASSURANCES ET SÉCURITÉ

13.1 Organisation médicale

[Le Règlement médical FIG](#) Organisation médicale des compétitions FIG” est applicable mais uniquement à la partie concernant la Gymnastique pour Tous.

13.1.1 Médecin chef

Le COL nomme un médecin chef chargé du respect de toutes les règles de la FIG dans ce domaine.

13.1.2 Protection des participants en gymnastique (safeguarding)

De la date d'arrivée officielle à la date de départ officielle, une personne responsable de la protection est à la disposition de tous les participants à l'événement. Ils ont la possibilité de la contacter par téléphone ou par courriel en cas de harcèlement ou d'abus de tout genre, s'ils ne se sentent pas à l'aise ou s'ils sont inquiets.

13.2 Assurance

13.2.1 Fédérations participantes affiliées à la FIG

Les Fédérations participantes affiliées à la FIG doivent contracter une assurance pour tous les membres de leur délégation. Cette assurance doit couvrir les frais de maladie, d'accident et de rapatriement durant toute la durée de séjour à la Gymnaestrada Mondiale. L'assurance peut être contractée auprès de la propre compagnie d'assurance des Fédérations affiliées à la FIG ou au travers du COL soit à l'avance soit en arrivant sur place.

Les participants non assurés ne reçoivent pas de carte de participant et, dès lors, ne sont pas autorisés à participer à la Gymnaestrada Mondiale.

13.2.2 COL

Le COL doit proposer aux participants sans assurance une couverture d'assurance pour la manifestation soit à l'avance soit à leur arrivée. Le coût de cette couverture d'assurance est pris en charge par les participants.

Le COL est tenu de produire un document qui confirme, via la signature du CdD, que tous les membres de la délégation ont une assurance valable incluant la maladie, les accidents, le rapatriement pour toute la période de l'événement.

Le COL doit contracter sa propre assurance de responsabilité civile.

13.3 Sécurité

Le COL est responsable de la sécurité et doit prévoir et fournir un plan de sécurité à soumettre au C. GpT FIG 3 mois avant le début de la Gymnaestrada Mondiale. Il doit fournir un service de sécurité fonctionnant correctement pour tous les participants, officiels et VIP, durant toute la durée de la manifestation.

14. AUTRES INSTALLATIONS

14.1 Points de rencontre et stands

Durant la Gymnaestrada Mondiale, différents points de rencontre pour les participants, notamment des stands d'information des Fédérations affiliées à la FIG, des lieux d'exposition et des zones de détente seront nécessaires.

Des stands commerciaux peuvent également être acceptés, pour autant qu'ils ne perturbent pas l'objectif des points de rencontre qui est de se rencontrer et de partager des informations.

Un emplacement pour enfants et adolescents doit être établi, leur permettant de rester et se reposer lorsqu'ils ne sont pas impliqués dans des performances mais aussi leur offrir l'opportunité de jouer et d'expérimenter d'autres activités récréatives. Des activités dirigées par des instructeurs pour favoriser des interactions supplémentaires entre participants sont souhaitées. De préférence, ces emplacements devraient être situés à proximité de la halle principale.

14.2 Bureaux et autres salles de réunion

En plus de tous les autres sites, salles, arènes et salles de réunion nécessaires au déroulement de l'événement, le COL doit mettre à disposition de la FIG les bureaux et salles de réunions suivants :

- Bureau et salle de réunion pour le C. GpT FIG,
- Bureau pour la présidente du C. GpT FIG,
- Bureau pour le département médias de la FIG,
- Bureau pour le département sport de la FIG,
- Bureau pour le président de la FIG,
- Bureau pour le secrétaire général de la FIG,
- Bureau pour l'équipe de production TV.

Si le Comité Exécutif de la FIG se réunit durant la Gymnaestrada Mondiale, le COL doit mettre à disposition une salle de réunion.

L'équipement des différents bureaux et salles de réunion est décrit dans le contrat signé entre la FIG et la fédération affiliée organisant la manifestation.

14.3 VIP

Le règlement concernant les accréditations VIP se trouve dans le Règlement des accréditations de la FIG.

14.3.1 Emplacement zone de performance

L'emplacement final des sièges VIP doit être approuvé par le C. GpT FIG.

Pour les productions nationales, le COL doit fournir des sièges VIP à la/aux fédération(s) organisant la production. Le nombre de sièges à disposition est stipulé dans le contrat entre le COL et la fédération nationale organisatrice.

Pour les cérémonies d'ouverture et de clôture, les productions nationales ainsi que le Gala FIG, le nombre de sièges VIP pour la FIG et le COL est stipulé dans le contrat entre la FIG et la Fédération hôte affiliée à la FIG.

14.3.2 Zone VIP

Le COL est chargé de mettre en place une zone VIP accessible aux chefs de délégations (CdD), aux autorités FIG et au COL. D'entente avec le C. GpT FIG, le COL établit la liste des invités supplémentaires ayant accès à la zone VIP.

La zone VIP permet de se retrouver dans un endroit calme et à l'écart.

14.3.3 Repas VIP

Les repas peuvent être servis dans les différentes zones VIP et ils peuvent être les mêmes que ceux servis aux participants.

D'autres boissons (avec ou sans alcool) peuvent être servies dans les zones VIP.

En dehors des heures de repas, des boissons chaudes et froides devraient être servies avec des en-cas.

14.3.4 Coûts

L'organisation en général et la planification des zones VIP sont du ressort du COL.

Les droits d'accès aux zones VIP sont décrits dans le Règlement des accréditations FIG en vigueur.

Le COL peut, pour toute personne non mentionnée dans le Règlement des accréditations FIG, facturer ce service supplémentaire dont le montant doit être préalablement approuvé par le C. GpT FIG.

14.4 Assistance particulière

La Gymnaestrada Mondiale est un événement ouvert à tous les âges et capacités. Un niveau d'assistance accru peut se révéler être nécessaire pour les besoins particuliers.

Les fédérations affiliées à la FIG sont pleinement et en tout temps responsables de leurs participants et doivent informer le COL de tout besoin concernant une assistance particulière.

15. BULLETIN, PROGRAMME OFFICIEL

Le COL est responsable des cinq (5) bulletins d'information envoyés aux fédérations affiliées. Le moment de leur distribution est décidé par le C. GpT FIG. Le contenu de chaque bulletin est soumis à l'approbation du C. GpT FIG avant publication.

Les bulletins seront publiés sur les plateformes de la FIG et du COL.

Une version du bulletin pour les fédérations incluant les aspects financiers de la Gymnaestrada Mondiale sera publiée sur les pages intranet des plateformes de la FIG et du COL.

Pour les sites internet publics, le COL peut produire les mêmes bulletins mais sans référence aucune à la partie financière.

Le COL est également responsable du guide des participants (version imprimée et numérique) dont tous les participants reçoivent un exemplaire en même temps que leur carte de participant. Le guide des participants doit contenir les informations suivantes :

- Mot de bienvenue de la part de la FIG, du COL ainsi que des autorités locales
- Le programme général des productions,
- Le programme chronologique des productions,
- Le programme des productions par site,
- La présentation du COL et du C. GpT FIG,
- Les nations participantes,
- Les informations sur les sites, la cérémonie d'ouverture, les productions en groupes et en grands groupes, les productions nationales, le Gala FIG et la cérémonie de clôture,

- Les informations sur la sécurité, la protection (safeguarding), les transports, l'hébergement et les services médicaux,
- Le plan de ville avec emplacement des sites,
- Toute autre information pratique.

Tous les participants devraient recevoir le guide officiel (version imprimée ou numérique) et leur carte de participant des mains de leur chef de délégation (CdD).

16. RÉUNIONS D'INFORMATION

De concert avec le COL, le C. GpT FIG organise sur place au moins deux réunions d'informations officielles dans les années qui précèdent la Gymnaestrada Mondiale. Toutes les fédérations affiliées y sont invitées. Les dates et informations sur l'organisation de ces réunions sont fixées par le C. GpT FIG en consultation avec le COL. Les informations sont fournies à toutes les fédérations affiliées conformément au programme d'organisation convenu.

17. PROTOCOLE ET COMPÉTENCES

Pour tout ce qui concerne la planification et la réalisation de la Gymnaestrada Mondiale, la responsabilité incombe au COL ; ce dernier respecte le Règlement de la Gymnaestrada Mondiale et le contrat entre la FIG et la Fédération hôte de la manifestation.

Toute affaire qui, selon le Règlement de la Gymnaestrada Mondiale, nécessite un commun accord entre le C. GpT FIG et le COL, sera discutée et arrêtée au cours de séances communes entre le C. GpT FIG et le COL. Toutes les décisions doivent être confirmées par écrit.

18. RESPONSABILITÉS ET COORDINATION

La responsabilité de la Gymnaestrada Mondiale est entre les mains du C. GpT FIG en collaboration avec la fédération hôte affiliée à la FIG et leur COL.

18.1 Communication et collaboration entre le COL actuel et le COL précédent

Une fois nommé comme fédération affiliée hôte de la prochaine Gymnaestrada Mondiale, le COL peut participer, à ses propres frais (cf. Règlement de la FIG sur les accréditations), à un groupe d'observateurs lors de l'édition actuelle de la Gymnaestrada Mondiale. Sur approbation du C. GpT FIG et du COL responsable, les membres de ce groupe d'observateurs reçoivent une accréditation particulière.

Le COL doit également, dans le but de tirer des leçons de l'édition précédente, participer à la réunion d'évaluation de la Gymnaestrada Mondiale qui a lieu en novembre, la même année que l'édition actuelle de la Gymnaestrada Mondiale.

Le COL actuel doit rédiger des rapports sur la planification, l'organisation et la mise en scène de ses événements. Ces rapports devraient comporter les activités financières.

Les évaluations et rapports sont présentés, discutés puis remis au nouveau COL.

La FIG prendra en charge les frais de voyage en classe économique ainsi que l'hébergement en chambre simple, incluant le petit-déjeuner, pour un maximum de 2 personnes clés responsables des domaines fonctionnels.

Comme le veut la coutume dans le domaine des manifestations de Gymnastique pour Tous, le COL actuel invite deux personnes du COL de l'édition précédente de la Gymnaestrada Mondiale comme VIP. Tous les frais, à l'exception des frais de voyage, sont pris en charge par le COL actuel.

18.2 Coopération entre le C. GpT FIG et le COL

Le COL travaille en étroite collaboration avec le C. GpT FIG en accord avec le présent Règlement.

Mis à part son rôle de soutien, le C. GpT FIG est également chargé de veiller à ce que tout se déroule conformément au présent Règlement et aux règles et règlements FIG en vigueur.

La Fédération hôte affiliée à la FIG, son COL et la FIG sont tenus d'honorer le contrat établi pour cette manifestation.

Pour assurer une coopération constante entre le COL et le C. GpT FIG, des membres du C. GpT FIG doivent siéger au sein de certains groupes de travail constitués par le COL.

Des réunions communes (3) devraient être organisées par le COL afin de s'assurer de la bonne planification de l'événement. Le COL doit prendre en charge les transports internationaux et locaux ainsi que l'hébergement (chambre simple avec petit-déjeuner) pour ces réunions. La FIG doit prendre en charge les per diem.

Les frais des membres du C. GpT FIG encourus pour toutes les autres réunions du groupe de travail sont répartis entre le COL et la FIG (le COL paie l'hébergement en chambre simple, petit-déjeuner inclus, et la FIG paie les frais de voyage et les per diem).

Toute décision de participation d'un membre du C. GpT FIG à une des réunions de groupe de travail est du ressort du président du C. GpT FIG et est fondée sur le budget approuvé pour cet événement.

Tout au long de la Gymnaestrada Mondiale, le COL doit mettre en place un système de communication par radio ou téléphones mobiles pour le COL et pour la FIG. Les détails figurent dans le contrat signé par la FIG et la fédération affiliée hôte de la manifestation.

19. ORGANISATION GÉNÉRALE

19.1 Obligations, responsabilités et compétences du C. GpT FIG

- Responsabilité liée à l'application du Règlement de la Gymnaestrada Mondiale
- Droit d'examiner des cas particuliers quant à la participation et à l'organisation et de prendre des décisions
- Accès complet à toutes les informations fournies dans les systèmes d'enregistrement
- Droit d'être consulté pour la rédaction de toutes les informations officielles (tel que les bulletins d'informations, les horaires et planning, etc.) et de confirmer les versions définitives
- Obligation d'être présent dans différents groupes de travail
- Droit d'être consulté pour l'élaboration du plan financier ainsi que pour la préparation et le contrôle du budget
- Droit de confirmer le prix ainsi que la procédure de la billetterie
- Rédaction et validation des termes des contrats portant sur les productions nationales conclus entre le COL et les fédérations affiliées
- Gestion des réunions avec les chefs de délégation (CdD) lors de l'événement
- Assume la responsabilité de l'évaluation faite par les chefs de délégation (CdD), chefs de groupe ainsi que du rapport final entre la FIG et les deux COL (le précédent et le suivant)
- Assume la responsabilité de l'invitation ainsi que de la réunion d'évaluation organisée après et lors de la même année que l'événement et du déroulement de celle-ci.

Le COL de la Gymnaestrada Mondiale évaluée ainsi que le COL de la Gymnaestrada Mondiale suivante sont conviés à rencontrer le C. GpT FIG.

19.2 Obligations, responsabilités et compétences du COL

Conformité avec le Règlement et réglementations de la FIG en vigueur ainsi qu'avec le contrat signé.

- Etablissement d'un plan d'organisation en accord avec le C. GpT FIG
- Production, publication et distribution, selon l'horaire convenu, des informations officielles (bulletins, etc.) à l'attention des fédérations affiliées à la FIG
- Prise en compte du fait que certaines informations financières sont destinées uniquement aux fédérations affiliées à la FIG et que, dès lors, elles n'ont pas à être publiées sur internet mais sur des pages sécurisées
- Réception et traitement des inscriptions
- Organisation du programme et établissement des horaires
- Préparation d'une campagne publicitaire visant à promouvoir la manifestation sur tous les médias. Cette campagne doit recevoir l'approbation préalable du C. GpT FIG
- Mise à disposition des infrastructures nécessaires et de toutes les installations requises pour la manifestation, sur la base des éditions précédentes
- Mise à disposition, après consultation avec le C. GpT FIG, de suffisamment d'engins d'une qualité excellente et sûre pour la manifestation
- Mise à disposition d'un espace de stockage suffisant ; si des coûts doivent être facturés, ceux-ci seront à la charge de la fédération affiliée à la FIG concernée
- Mise à disposition de volontaires formés en quantité suffisante pour remplir les tâches et missions
- Conception d'un symbole graphique (logo) et d'un drapeau pour la Gymnaestrada Mondiale. Le logo FIG doit être inclus dans le logo de l'événement. Le logo et le drapeau doivent être approuvés au préalable par la FIG et doivent être enregistrés juridiquement afin de protéger les droits d'auteur et de copyright du COL. Les fédérations participantes affiliées à la FIG sont habilitées à utiliser le logo dans le cadre de leur travail de publicité ainsi que sur le matériel qu'elles produisent pour leurs participants.
- Concernant l'utilisation commerciale de ce logo, la Fédération affiliée à la FIG doit soumettre une demande d'approbation auprès du COL pour recevoir une autorisation (éventuelle) de sa part
- Composition ou arrangement d'une musique/chanson officielle de la Gymnaestrada Mondiale
- Mise en place de tous les arrangements logistiques nécessaires, après accord reçu du C. GpT FIG concernant le transport, l'hébergement et le ravitaillement. Le COL doit en outre tenir compte des participants ayant des besoins particuliers
- Mise en place d'un service de premiers soins et d'aide médicale d'urgence. L'assurance des participants pour les traitements médicaux et, si nécessaire, de séjours hospitaliers incombe aux fédérations participantes affiliées à la FIG
- Responsabilité liée à la sécurité et à la mise au point d'un plan de sécurité revu 3 mois avant la Gymnaestrada Mondiale afin d'analyser les risques en cours et la situation mondiale. Mise en place d'un plan de sécurité efficace à l'intention des participants, officiels et dignitaires durant toute la durée de la manifestation
- Responsabilité liée à la production du guide des participants (version imprimée ou numérique) qui sera remis aux participants par le chef de délégation en même temps que leur carte de participant durant l'accréditation et une fois tous les comptes finalisés
- Production d'un souvenir approprié. Ce souvenir est remis à tous les CdD participants lors de la dernière réunion des chefs de délégation

- Elaboration d'un rapport final d'évaluation. Ce rapport, adressé au C. GpT FIG, doit être soumis au plus tard lors de la réunion d'évaluation. Il doit comprendre les éléments suivants :

Evaluation mentionnant les faits, chiffres, statistiques, comparaisons, conclusions et propositions d'amélioration portant sur :

- Les informations (bulletins, réunions, internet, médias sociaux, etc.),
- La communication (fédérations affiliées, inscriptions, FIG, médias, etc.),
- La logistique (transports, repas, hébergement, sites, etc.),
- La sécurité,
- Le service médical ainsi qu'un rapport médical détaillé,
- Les cérémonies d'ouverture et de clôture,
- Les productions,
- Le gala FIG,
- Les statistiques comme, par exemple, :
 - Participants – nombre, âge, sexe
 - Productions – nombre de participants et des différentes productions
 - Hébergement utilisé et répartition entre les participants
 - Ravitaillement – nombre de repas servis
 - Spectateurs et nombres de billets vendus
- Le COL peut ajouter toute autre statistique utile pour les organisateurs de l'édition suivante,
- Toute autre information importante peut être mentionnée dans ce rapport,
- Le rapport financier définitif.

Cette évaluation sert à planifier l'édition suivante de la Gymnaestrada Mondiale.

20. DISPOSITIONS FINALES

Toutes les questions ne figurant pas dans le présent Règlement portant sur l'organisation de la Gymnaestrada Mondiale sont négociées au cas par cas entre le COL et le C. GpT FIG.

Toute question ne pouvant être résolue par le C. GpT FIG sera soumise au Comité Exécutif de la FIG.

SECTION 3: RÈGLEMENT DU WORLD GYM FOR LIFE CHALLENGE

1. PRÉAMBULE

Le World Gym for Life Challenge est un concours international de groupes de gymnastique. C'est un événement de **Gymnastique pour Tous** qui se déroule tous les quatre ans.

Tout le monde peut y prendre part. La FIG ne tolère aucune forme de discrimination basée notamment en raison de la race, de la couleur, du genre, de l'orientation sexuelle, de la langue, de la religion, des opinions politiques ou autres, de l'origine nationale ou sociale, de la fortune, de la naissance, du handicap, des caractéristiques physiques ou habiletés athlétiques ou de toute autre situation.

Le Conseil de la FIG, en vertu des Statuts, attribue l'événement à une fédération affiliée qui l'organise en collaboration avec une ville.

La fédération nationale affiliée à la FIG à qui l'organisation de l'événement a été confiée par le Conseil fait office d'instance d'organisation. Elle établit elle-même sa structure qui comprend un comité d'organisation local (ci-après COL).

La présente section du **Manuel de Gymnastique pour Tous** comprend le Règlement du World Gym for Life Challenge lequel, en se référant au contrat officiel signé par la fédération affiliée à la FIG élue comme fédération hôte, décrit dans les grandes lignes le déroulement de cet événement.

Le présent Règlement s'applique tant aux fédérations affiliées participantes qu'à la Fédération hôte affiliée à la FIG

Le présent Règlement peut en outre être utilisé pour les Gym for Life Challenge nationaux et continentaux.

2. OBJECTIFS DU WORLD GYM FOR LIFE CHALLENGE

Objectifs du World Gym for Life Challenge:

- Promouvoir la valeur et la diversité de la gymnastique,
- Encourager l'essor de la Gymnastique pour Tous dans le monde,
- Inciter les fédérations affiliées à la FIG à travailler avec un objectif précis,
- Inspirer la joie dans l'effort et encourager l'exercice personnel,
- Démontrer les possibilités illimitées des conceptions différentes de la Gymnastique pour Tous,
- Présenter les dernière tendances et les développements les plus récents,
- Réunir des gymnastes du monde entier et contribuer ainsi à l'amitié entre les peuples,
- Présenter la diversité de la gymnastique à un public plus large,
- Proposer une deuxième manifestation FIG ouverte aux groupes de gymnastique,
- Fournir aux groupes de gymnastique l'occasion de prendre part à un concours où leurs performances sont évaluées,
- Offrir une manifestation de gymnastique qui suscite intérêt et passion de la part des participants et du public,
- Présenter d'intéressants ateliers pour gymnastes et entraîneurs.

3. COMPÉTENCES

3.1 Responsabilités

La responsabilité du World Gym for Life Challenge est assumée par le comité de Gymnastique pour Tous de la FIG (C. GpT FIG) en collaboration avec la fédération affiliée à la FIG ayant été élue et son comité d'organisation local (COL). Les rôles et responsabilités entre ces parties sont détaillés dans le contrat officiel établi pour la manifestation.

3.2 Instance en charge

L'instance en charge de l'organisation est la fédération affiliée à la FIG à laquelle le Conseil de la FIG a attribué la manifestation. Cette fédération affiliée à la FIG met sur pied un COL. Toutes les obligations juridiques et organisationnelles du contrat sont assumées par la fédération affiliée hôte de la manifestation. Par conséquent, lorsque le présent Manuel utilise l'expression COL, elle comprend, en l'absence d'une disposition spécifiant expressément le contraire, également la Fédération affiliée à la FIG élue hôte de la manifestation.

3.3 Collaboration

Dans le but d'assurer une collaboration ininterrompue entre le COL et le C. GpT FIG, les membres du C. GpT FIG doivent être intégrés dans certains groupes de travail constitués par le COL.

Lors des réunions conjointes qui se tiennent entre le COL et le C. GpT FIG, le COL doit fournir au C. GpT FIG des informations détaillées sur tous les sujets.

3.4 Règlement

Le déroulement du World Gym for Life Challenge est régi par :

- Les Statuts de la FIG,
- Le Manuel de la Gymnastique pour Tous incluant Règlement du World Gym for Life Challenge,
- Le contrat signé entre la fédération affiliée organisatrice et la FIG,
- Le Règlement de la FIG sur les médias,
- Le Règlement de la FIG sur la publicité
- L'organisation médicale des compétitions et manifestations officielles de la FIG (uniquement la section relative à la Gymnastique pour Tous)
- Le Code éthique de la FIG
- Le Règlement de la FIG sur les accréditations,
- Les obligations du diffuseur hôte (DH) de la FIG (uniquement la section relative à la Gymnastique pour Tous),
- Les directives pour les chefs de délégation (CdD) lors d'événement de Gymnastique pour Tous,
- Le Règlement antidopage de la FIG (uniquement en anglais).

4. DÉROULEMENT

4.1 Attribution des droits d'organisation du World Gym for Life Challenge

Le World Gym for Life Challenge est attribué par le Conseil de la FIG cinq ans avant son déroulement. Le lieu de la manifestation est confirmé à ce moment-là.

4.2 Fréquence

Le World Gym for Life Challenge se tient tous les quatre ans, les années impaires, entre deux Gymnaestradas Mondiales.

4.3 Durée

Le World Gym for Life Challenge s'étend sur 5 jours au moins, cérémonies d'ouverture et de clôture comprises.

4.4 Limitations

Le World Gym for Life Challenge ne peut pas se dérouler dans le cadre d'une autre manifestation gymnique ou culturelle (festival national de gymnastique, exposition, etc.).

4.5 Langue

L'anglais est la langue officielle utilisée lors du World Gym for Life Challenge. Deux langues au moins doivent être utilisées, dont l'anglais.

Une troisième langue – celle du pays organisateur - peut être utilisée.

5. PROCÉDURES DE CANDIDATURE

Toutes les fédérations affiliées à la FIG sont invitées à faire acte de candidature pour organiser le World Gym for Life Challenge. Cette invitation est envoyée 6 ans avant la manifestation.

Les fédérations candidates reçoivent un questionnaire précisant les conditions, en même temps que le contrat de candidature. Une délégation (deux personnes) du C. GpT FIG effectue des visites d'inspection dans les villes hôtes proposées par les fédérations candidates.

Les coûts relatifs au transport de ces visites sont divisés entre les fédérations candidates. Les coûts relatifs à l'hébergement de la délégation du C. GpT FIG (chambre simple, petit-déjeuner inclus) sont à payer par les fédérations candidates respectives.

Les per diems des membres du C. GpT FIG sont à la charge de la FIG.

Le C. GpT FIG présente ses conclusions et recommandations au Comité Exécutif FIG ainsi qu'au Conseil. Les fédérations candidates ont également la possibilité de présenter leur candidature lors de la réunion du Conseil attribuant la manifestation. Après ces présentations, le Conseil de la FIG élit la fédération hôte.

Tous les services additionnels ou avantages que les fédérations candidates auront promis lors de leur candidature ou durant les visites sont rajoutés au contrat qui est signé par la Fédération hôte et la FIG.

Ce contrat sera signé par le président ainsi que le secrétaire général des deux organisations.

6. TENEUR ET PROGRAMME DU WORLD GYM FOR LIFE CHALLENGE

Le World Gym for Life Challenge comprend:

- La cérémonie d'ouverture,
- Le concours,
- Le gala du World Gym for Life,
- Des ateliers,
- La cérémonie de clôture.

6.1 Cérémonie d'ouverture



Cérémonie d'ouverture, Vestfold 2017

La cérémonie d'ouverture se déroule le premier jour du World Gym for Life Challenge

La cérémonie d'ouverture marque le début d'un World Gym for Life Challenge festif et joyeux. Elle se déroule en présence de tous les participants des Fédérations affiliées participantes.

6.1.1 Site

La cérémonie peut se dérouler à l'intérieur ou à l'extérieur en fonction des conditions sur place.

La salle doit avoir une surface d'environ 800 m² (environ 40m x 20m) et doit avoir une capacité de places assises de 3'000 personnes au minimum, incluant des sièges de réserve pour les participants.

6.1.2 Présentation

La durée de la cérémonie ne doit pas excéder une heure et demie (1h30). Elle doit comporter les éléments suivants :

- La présentation, par ordre alphabétique et dans la langue nationale du pays hôte ou en anglais, des fédérations affiliées à la FIG en lice. Les drapeaux nationaux ainsi que les pancartes, de taille identique, sont fournis par le COL. Il est strictement interdit aux participants de porter d'autres drapeaux, banderoles ou supports publicitaires. Le défilé et les formations sont régis par les directives spécifiques du COL qui doivent tenir compte en particulier des circonstances locales, notamment en ce qui concerne le bien-être des participants ;
- Un discours de bienvenue de la part d'un représentant de la FIG (maximum 3 minutes, traductions comprise),
- L'ouverture du World Gym for Life Challenge par un représentant du pays hôte prononçant la formule consacrée établie par la FIG (maximum 3 minutes, traductions comprise),
- Le lever du drapeau de la FIG et du drapeau du World Gym for Life Challenge au son de l'hymne ou du signal musical du World Gym for Life Challenge composé ou arrangé par le COL,
- Le lever du drapeau national au son de l'hymne national du pays hôte,
- Des productions d'ouverture spécialement créées pour la manifestation et placées sous la direction du COL.

Toute modification apportée aux éléments et/ou au contenu de la cérémonie d'ouverture mentionnés ci-dessus requiert l'approbation du C. GpT FIG.

6.1.3 Groupe de travail, cérémonie d'ouverture

Le COL nomme un groupe de travail chargé de coordonner la cérémonie. Le C. GpT FIG désigne un de ses membres pour siéger dans ce groupe de travail.

Ce membre doit être pleinement informé en tout temps de l'idée, du thème, du contenu et de la gestion complète de la cérémonie dans son entier.

6.1.4 Tâches du groupe de travail

Le groupe de travail du COL doit préparer :

- Un programme détaillé de la cérémonie (d'une durée de 90 minutes maximum),
- Un plan de sécurité détaillé approuvé par les autorités de la ville,
- Un programme détaillé en cas d'intempéries (si la manifestation se déroule à l'air libre),
- Un plan de transport détaillé,
- Des zones de rassemblement et des activités pour les participants avant la cérémonie d'ouverture,
- Un plan détaillé de présentation des fédérations participantes,
- Un plan détaillé des sièges des participants et des VIP,
- L'équipement technique pour le son et la lumière,
- La sonorisation et la traduction des discours prononcés par le représentant de la FIG et le discours d'ouverture du représentant du pays hôte,
- Les procédures assurant que le protocole soit respecté concernant le placement des VIP, des officiels, du lever des drapeaux de la FIG, de la World Gym for Life Challenge et des drapeaux nationaux,
- Un service médical sur tous les sites,
- Une production d'ouverture spécialement conçue pour la cérémonie.

6.2 Le concours

Tout type de gymnastique peut être présenté lors du concours.

6.2.1 Site

Le concours se déroule en salle sur une, voire deux, surface(s) de production.

La surface de production doit être environ de 600m² (environ 20m x 30m) et doit avoir une capacité de places assises de 3'000 personnes au minimum, incluant des sièges de réserve pour les participants.

Les deux surfaces de production peuvent être situées dans deux salles différentes séparées acoustiquement par un mur anti-bruit.

Les informations concernant l'emplacement des évaluateurs sont fournies dans une des lettres d'information.

Les salles doivent respecter les normes minimales de sonorisation et d'éclairage. Durant les concours, l'éclairage doit être identique pour tous les groupes.

La salle doit avoir une connexion internet avec suffisamment de bande passante ainsi qu'un écran géant.

L'arène doit en outre comporter un endroit assis réservé pour les évaluateurs et pour les responsables des résultats.



Concours, Vestfold 2017

6.2.2 Age

Le World Gym for Life Challenge est un concours par groupes qui s'adresse à des gymnastes de tout âge.

6.2.3 Durée/Musique

La durée de la production ne doit pas excéder 5 minutes. Elle peut comporter n'importe quel élément gymnique, avec ou sans engin. Elle peut s'effectuer sur un accompagnement musical.

Les groupes participant dans la catégorie "Gymnastique sur ou avec engin volumineux" bénéficient de davantage de temps pour préparer et sécuriser leur équipement. Cela est prévu dans le programme.

Toutes les informations portant sur la durée de chaque production ainsi que la musique doivent être envoyées au COL trois mois avant la manifestation.

Le contrôle de la durée s'effectue dès réception de la musique par le COL ; si elle excède les 5 minutes autorisées, le COL demande au groupe concerné de soumettre une nouvelle version n'excédant pas la durée maximale autorisée de 5 minutes.

6.2.4 Nombre de gymnastes par groupe

Un groupe doit comporter au minimum deux gymnastes actifs. Il n'y a pas de limite maximale.

6.2.5 Nombre de productions

Tous les groupes présentent une fois leur production pour évaluation. Les gymnastes peuvent se produire dans une seule production de groupe.

6.2.6 Répétition générale

Le COL devrait prévoir du temps pour une répétition générale avant la manifestation. Des informations à ce sujet sont publiées dans une lettre d'information.

6.2.7 Échauffement

Le COL établit un programme d'échauffement. La zone d'échauffement devrait être reliée directement à la zone de production et devrait comporter la quantité d'engins appropriée.

6.2.8 Catégories

Les groupes peuvent choisir de participer à seulement UNE des catégories suivantes, réparties par type de production et par taille.

1a : Gymnastique & Danse, petit groupe (20 gymnastes ou moins)

1b : Gymnastique & Danse, grand groupe (21 gymnastes ou plus)

2a : Gymnastique sur ou avec engin volumineux, petit groupe (20 gymnastes ou moins)

2b : Gymnastique sur ou avec engin volumineux, grand groupe (21 gymnastes ou plus)

Quatre groupes au minimum doivent être inscrits dans une catégorie pour que cette dernière puisse exister dans le concours. Dans le cas où seulement un, deux ou trois groupe(s) est/sont inscrit(s) dans une catégorie, celle-ci est intégrée dans une autre catégorie.

6.2.9 Évaluation

L'évaluation des productions s'effectue en fonction des critères suivants :

- Niveau de divertissement,
- Innovation, originalité et variété,
- Technique, qualité et sécurité,
- Impression générale.

Chaque critère vaut 5 points.

L'évaluation est effectuée par un panel de 4 experts (2 panels au total) ayant chacun une expérience dans les différentes disciplines gymniques et différents domaines tels que l'artistique, la chorégraphie, la performance et la technique. Ce panel est sélectionné par le C. GpT FIG.

Le C. GpT FIG désigne un superviseur chargé de surveiller les évaluateurs avant, pendant et après la manifestation.

Au terme de chaque production les évaluateurs donnent leurs 4 notes (5 points maximum par critère) qui s'additionnent pour donner la note totale (20 points maximum). Toutes les notes sont données indépendamment. Toutes les notes sont comptabilisées (4x20 points maximum).

Le processus d'évaluation requiert un système de connexion câblé ou wifi entre chaque panel d'expert et les responsables des résultats.

6.2.10 Résultats

Un classement par catégorie est établi sur la base de la note totale. Le classement sert à déterminer les distinctions d'or, d'argent et de bronze.

L'or est décerné aux groupes ayant les notes les plus élevées. L'argent et le bronze sont répartis de manière égale entre les groupes restants.

Les distinctions d'or, d'argent et de bronze sont les résultats officiels. Les médailles sont décernées aux groupes par ordre alphabétique. Le classement ne revêt pas de caractère officiel. Il sert uniquement à déterminer le résultat final. Seul le résultat final est publié ou diffusé.

Pour le concours, un système d'évaluation électronique est installé par le COL conformément aux demandes de la FIG.

Ce système permet à chaque évaluateur de donner son résultat directement après chaque production. Les résultats doivent être visibles immédiatement, une fois que tous les évaluateurs ont saisi leurs résultats, sur un ordinateur situé dans l'espace clos.

Le système doit être installé de manière sûre permettant de garantir que les résultats de l'évaluation ne seront vus que sur un ordinateur dans l'espace clos sans que personne d'autre n'ait accès ni à l'évaluation ni aux résultats.

Cet endroit clos est utilisé par 3 personnes au maximum (responsables des résultats). Ces dernières sont nommées par le C. GpT FIG.

Tous les groupes médaillés d'or participent au gala du World Gym for Life. La durée du gala limite le nombre qui peuvent recevoir une distinction d'or. Un total de 14 médailles d'or maximum sont décernées dans les différentes catégories. Le nombre de médailles d'or par catégorie dépend du nombre de groupes inscrits dans ladite catégorie.

Tous les gymnastes reçoivent soit une médaille d'or soit une médaille d'argent soit une médaille de bronze, et tous les groupes reçoivent un certificat



Concours, Vestfold 2017

6.2.11 Retour d'information

Durant le concours, un groupe de 3-4 personnes spécialisée dans l'une des disciplines gymniques mais aussi dans l'artistique, la chorégraphie, la performance et la technique, est chargé d'observer les groupes. Ce groupe de personnes est sélectionné par le C. GpT FIG.

Au terme de chaque catégorie de production, ce groupe peut se réunir avec les évaluateurs afin de rédiger le retour d'information qui sera transmis aux groupes. Ce retour d'information est facultatif. Les groupes doivent indiquer au préalable s'ils veulent recevoir un retour d'information.

6.2.12 Groupe de travail, concours

Le COL désigne un groupe de travail chargé de coordonner le concours. Le C. GpT FIG désigne deux de ses membres pour siéger dans ce groupe de travail. Ces membres doivent être tenus pleinement informés en tout temps du site, de la lumière, du son, du système d'évaluation pour les évaluateurs, du système de connexion pour les résultats, des horaires d'entraînements, des horaires du concours, des engins, des volontaires ainsi que de leurs tâches, du système de communication durant le concours, du retour d'information, de la préparation des médailles et des certificats ainsi que des horaires des cérémonies protocolaires.

6.2.13 Tâches du groupe de travail

Le groupe de travail du COL doit préparer :

- Le site (sol, tribunes et équipement technique, etc.),
- Le système d'évaluation,
- L'emplacement des évaluateurs et du groupe responsable des retours d'information,
- L'emplacement des responsables des résultats (espace fermé),
- Les engins,
- L'horaire détaillé des entraînements,

- L'horaire détaillé du concours,
- Les volontaires ainsi que les tâches devant être remplies,
- Un système de communication par casque entre le responsable au sol, le technicien en charge de la musique, le speaker, les évaluateurs, le responsable des résultats, le responsable de la cérémonie protocolaire et la FIG,
- Un service médical dans toutes les salles d'entraînement et de compétition,
- Le plan détaillé des places assises pour les participants et les VIP.

6.3 Gala du World Gym for Life

6.3.1 Site

Le gala peut se dérouler dans la même salle que la cérémonie d'ouverture ou que le concours.

La surface de production doit faire environ 600 m² (environ 20m x 30m) et doit avoir une capacité de places assises de 3'000 personnes au minimum, incluant des sièges de réserve pour les participants.

La salle doit respecter les normes minimales de sonorisation et d'éclairage. Durant le gala, l'éclairage doit être identique pour tous les groupes.

Un écran géant est nécessaire.

L'évaluation du gala du World Gym for Life nécessite la mise en place d'une procédure définie par le C. FIG GfA.

Cette procédure consiste en la préparation de formulaire d'évaluation pour chaque évaluateur. Si les formulaires ne sont pas automatiquement transférés dans l'ordinateur de l'espace clos, ils seront collectés et les responsables des résultats les saisisent dans l'ordinateur.

La salle doit comporter des places assises réservées aux évaluateurs ainsi qu'un endroit fermé pour les responsables des résultats.

6.3.2 Participation

Un gala est organisé le dernier jour du World Gym for Life Challenge. Tous les groupes médaillés d'or y participent. Les productions qu'ils effectuent lors de ce Gala sont évaluées.

16 groupes au maximum participent au gala : 14 groupes en or et 2 groupes avec wild card.

Après le concours, deux wild cards sont remises pour le gala. La décision portant sur la manière dont les wild cards sont décernées incombe au C. GpT FIG.

Nommé par le COL, le chorégraphe du gala définit l'ordre de départ des groupes en lice. Le chorégraphe est également responsable de la répétition générale du gala. La répétition générale est obligatoire pour les 16 groupes.



Concours, Vestfold 2017

6.3.3 Évaluation

Durant le gala, l'évaluation est effectuée par les évaluateurs plus un représentant de chaque fédération participante (doit être nommé lors de la réunion avec les CdD le jour du gala).

A partir de leur évaluation, les évaluateurs forment leur premier choix (n° 1 = le meilleur groupe), leur deuxième choix (n° 2 = deuxième meilleur groupe) et leur troisième choix (n° 3 = troisième meilleur groupe).

Les critères d'évaluation sont identiques à ceux du concours. Chaque évaluateur travaille en toute indépendance.

- Niveau de divertissement
- Innovation, originalité et variété
- Technique, qualité et sécurité
- Impression générale

A l'aide d'un logiciel informatique, les n° 1, 2 et 3 reçoivent une appréciation (cf. **Annexe 1**). L'ordinateur établit ensuite un classement qui détermine le groupe ayant obtenu la note la plus élevée.

N° 1 = 10 points

N° 2 = 6 points

N° 3 = 2 points

En cas d'ex-aequo, les égalités de point sont départagées comme suit :

- Le plus grand nombre de 1,
- La note la plus élevée décernée par les 8 experts évaluateurs,
- La note la plus élevée décernée par les évaluateurs des fédérations,
- Pour ce faire, les experts évaluateurs sont identifiés par ordinateur.

6.3.4 Cérémonie protocolaire

Le GROUPE CHAMPION DU MONDE se voit décerner le trophée Bruno Grandi. Le groupe conserve un trophée miniature tandis que le grand trophée, sur lequel le nom du groupe est gravé, est conservé au siège de la FIG.

Au moment de la proclamation du GROUPE CHAMPION DU MONDE, le drapeau national de ce dernier est hissé et son hymne national est joué.



Gala, Vestfold 2017

6.3.5 Groupe de travail, gala

Le COL désigne un groupe de travail chargé de coordonner le gala. Le C. GpT FIG désigne un de ses membres pour siéger dans ce groupe de travail. Ce membre doit être pleinement informé en tout temps du chorégraphe, de l'emplacement du groupe des évaluateurs, de la préparation et de la gestion complète du gala dans son entier et du programme horaire de la cérémonie protocolaire.

6.3.6 Tâches du groupe de travail

Le groupe de travail du COL doit préparer :

- Le déroulement en coordination avec le chorégraphe,
- Le site,
- Les installations de sonorisation et d'éclairage sur le site,
- Les formulaires d'évaluation,
- L'emplacement des évaluateurs avec les 2 membres du C GfA FIG,
- L'emplacement des responsables des résultats (lieu fermé),
- Les engins,
- Le programme détaillé du gala,
- Les volontaires pour toutes les tâches devant être remplies,
- Un système de communication par casque entre le responsable au sol, le technicien en charge de la musique, le speaker, les évaluateurs, le responsable des résultats, le responsable de la cérémonie protocolaire et la FIG,
- Un service médical dans toutes les salles d'entraînement et de compétition,
- Le plan détaillé des places assises pour les participants et les VIP.

6.4 Ateliers

Un choix varié d'ateliers pratiques axés sur des domaines de la Gymnastique pour Tous comme la gymnastique & danse, le fitness, la santé et le travail sur ou avec des engins est proposé.

Ces ateliers s'adressent à tous les participants (entraîneurs, responsables, observateurs et gymnastes). Ils servent à diffuser les valeurs du plaisir, du fitness, des fondamentaux et de l'amitié.

Toutes les fédérations participantes doivent présenter au moins un atelier durant la manifestation. Le COL est chargé de programmer et de promouvoir les ateliers.

6.4.1 Site

Pour les ateliers pratiques, une surface d'environ 20m x 30m est nécessaire sur laquelle un podium et un casque pour les instructeurs est érigé. La salle doit être équipée d'un système respectant les normes minimales de sonorisation et d'éclairage et un casque audio pour le(s) présentateur(s).

Selon le nombre d'ateliers, une ou plusieurs salle(s) peut(vent) être nécessaire(s).

Des ateliers peuvent également se tenir à l'extérieur.

6.4.2 Durée

La durée de chaque atelier ne doit pas dépasser 60 minutes.

6.4.3 Groupe de travail, ateliers

Le COL désigne un groupe de travail chargé de coordonner les ateliers. Le C. GpT FIG désigne un de ses membres pour siéger dans le groupe de travail. Ce membre doit être tenu pleinement informé en tout temps du site, du contenu et de l'horaire des ateliers.

6.4.4 Tâches du groupe de travail

Le groupe de travail du COL doit préparer :

- Le site,
- Le podium et le casque audio,
- Les installations de sonorisation et d'éclairage sur le site,
- Les engins,
- L'horaire détaillé des ateliers,
- Les volontaires pour toutes les tâches devant être remplies,
- Les speakers,
- Un service médical sur tous les sites où se déroulent les ateliers.

6.5 Spectacles

Des spectacles sont organisés durant la semaine. Tous les groupes sont invités à y participer. Cela permet aux groupes de se produire plus d'une fois durant la manifestation et au COL d'assurer la promotion de toute la manifestation.

La programmation et la promotion des spectacles incombent au COL.

6.5.1 Site

Selon les conditions sur place, les spectacles peuvent se dérouler soit à l'intérieur soit à l'extérieur. Les dimensions de la surface de production peuvent être différentes de celles de la surface de production du concours. Elles sont communiquées aux groupes participants suffisamment tôt. La surface de production doit respecter les normes minimales de son et d'éclairage.

6.5.2 Durée et contenu

Les spectacles, quel que soit le type de gymnastique, peuvent durer au maximum 10 minutes. Lorsqu'ils effectuent leurs inscriptions définitives, les groupes doivent informer le COL de la durée et du contenu de leur spectacle.

6.5.3 Groupe de travail, spectacles

Le COL désigne un groupe de travail chargé de coordonner les spectacles. Le C. GpT FIG désigne un de ses membres pour siéger dans ce groupe de travail. Ce membre doit être tenu pleinement informé en tout temps du site, du contenu et de l'horaire des spectacles.

6.5.4 Tâches du groupe de travail

Le groupe de travail du COL doit préparer :

- Les sites
- Une installation de sonorisation sur les sites
- Les engins
- L'horaire détaillé des spectacles
- Les volontaires pour toutes les tâches devant être remplies
- Les speakers
- Un service médical sur tous les sites.

6.6 Cérémonie de clôture

La cérémonie de clôture a lieu le dernier jour du World Gym for Life Challenge et elle devrait être liée au gala. La cérémonie protocolaire du gala peut être intégrée dans la cérémonie de clôture.

La cérémonie de clôture marque la fin d'une semaine festive et joyeuse. Tous les participants de toutes les fédérations participantes affiliées à la FIG doivent y prendre part.



Cérémonie de clôture, Vestfold 2017

6.6.1 Présentation

La durée de la cérémonie ne doit pas excéder une heure et demie (1½ h). Elle comporte les éléments suivants :

- Discours de clôture du président de la fédération organisatrice affiliée à la FIG ou d'un représentant du COL (3 minutes maximum, traduction comprise),
- Présentation de l'organisateur de l'édition suivante du World Gym for Life Challenge (3 minutes maximum, traduction comprise). Cette présentation peut être faite en tant que production ou au travers d'une vidéo projetée sur l'écran utilisé lors du concours,
- Annonce du GROUPE CHAMPION DU MONDE,
- Discours de clôture du représentant de la FIG (3 minutes maximum, traduction comprise).

L'accord du C. GpT FIG est requis concernant le contenu et/ou toute modification apportée aux éléments de la cérémonie de clôture mentionnés ci-dessus.

L'ordre de ces éléments est décidé d'entente entre le COL et la FIG

6.6.2 Groupe de travail, cérémonie de clôture

Le COL désigne un groupe de travail chargé de coordonner la cérémonie de clôture. Le C. GpT FIG désigne un de ses membres pour siéger dans ce groupe de travail. Ce membre doit être tenu pleinement informé en tout temps de l'idée, du contenu et de la gestion de la cérémonie de clôture.

6.6.3 Tâches du groupe de travail

Le groupe de travail du COL doit préparer :

- Un horaire détaillé de la cérémonie,
- Un plan de sécurité détaillé approuvé par les autorités de la ville,
- Un plan de transport détaillé,
- Un plan détaillé de la présentation des fédérations participantes et des VIP,
- L'équipement de sonorisation et de lumière ainsi que la traduction des discours prononcés par le représentant du COL / du pays hôte ainsi que du représentant de la FIG,

- Les procédures s’assurant du respect du protocole concernant le plan détaillé des places assises des VIP et des personnes officielles, ainsi que de la transmission du drapeau de la FIG au comité d’organisation de l’édition suivante du World Gym or Life Challenge.

6.7 Manifestations accessoires et activités récréatives

Des manifestations accessoires et activités récréatives peuvent être organisées à l’intention des participants. En dehors des excursions qui peuvent avoir lieu avant, pendant ou après l’événement, d’autres activités récréatives dans la ville ou ses environs peuvent être proposés. De même, des camps d’entraînement peuvent être proposés avant l’événement. Ces activités peuvent être coordonnées directement par le COL ou confiées à un partenaire officiel assumant la responsabilité de leur organisation.

Le coût de ces activités n’est pas inclus dans la carte de participants.



Manifestations accessoires, Vestfold 2017

7. PARTICIPATION, INSCRIPTIONS ET PAIEMENT

7.1 Généralités

La participation au World Gym for Life Challenge est ouverte à tout le monde, indépendamment du genre, de l’âge, de la race, de la religion, de la culture, des aptitudes ou du niveau social.

Les inscriptions sont faites par les fédérations affiliées à la FIG via le système d’inscription prévu à cet effet. Seules sont acceptées les inscriptions effectuées par les fédérations affiliées à la FIG.

7.2 Responsabilités et supervision

La participation au World Gym for Life Challenge n’est soumise à aucune restrictions d’âge. Les fédérations affiliées à la FIG, au travers de leur chef de délégation (CdD), assument l’entière responsabilité de la supervision et du bien-être de tous les participants pendant toute la durée de l’événement.

Le COL doit être conscient que les participants avec handicap peuvent avoir besoin d’une assistance accrue.

Le COL doit clairement et en temps voulu informer les fédérations affiliées à la FIG des diverses lois et réglementations pouvant affecter les participants ; ces derniers sont tenus de les respecter.

7.3 Possibilités de participation

Il n'y a pas de limites quant au nombre de groupes qu'une fédération affiliée à la FIG peut inscrire. Cependant, chaque gymnaste ne peut participer qu'une seule fois au concours.

Un groupe peut choisir de participer à seulement une des quatre catégories. Le choix dépend du nombre de gymnastes et de l'accent principal de la production. L'accent principal est fixé par les groupes eux-mêmes :

- gymnastique & danse ou
- gymnastique sur ou avec engin volumineux.

7.4 Procédure d'inscription

Les inscriptions s'effectuent en ligne au travers du système d'inscription en ligne. L'invitation, les formulaires et les lettres d'information se trouvent sur la plateforme intranet de la FIG et sur le site intranet du COL. Seules les fédérations affiliées à la FIG ont accès à ces informations.

Les documents peuvent aussi être publiés sur le site public du COL mais ils ne doivent comporter aucune référence aux conditions financières.

7.4.1 Invitation et lettres d'information

Trois ans avant le World Gym for Life Challenge, la FIG et le COL invitent conjointement les fédérations affiliées à la FIG à y participer. Deux mois plus tard, elles reçoivent la première lettre d'information contenant les informations sur les conditions locales, un aperçu des coûts ainsi qu'une présentation succincte du programme de l'événement.

Le COL est responsable du contenu des lettres d'information qui doivent être approuvées par le C. GpT FIG avant d'être distribuées. Les lettres d'information sont publiées sur le site internet du COL et sur celui de la FIG.

7.4.2 Déclaration d'intérêt

Une année et demie avant le World Gym for Life Challenge, les fédérations affiliées à la FIG informent la FIG et le COL de leur intérêt à prendre part au World Gym for Life Challenge.

7.4.3 Inscriptions provisoires

Une année avant le World Gym for Life Challenge, les inscriptions provisoires doivent être envoyées au COL et à la FIG. Elles doivent comporter les éléments suivants :

- Le nombre total de participants actifs,
- Le nombre prévu de groupes par catégorie,
- Le nombre prévu de gymnastes par groupe,
- Le nombre prévu de participants avec handicap,
- Le nombre prévu de présentations d'ateliers,
- Le nombre prévu de spectacles,
- Les besoins prévus en matière d'hébergement en école et en hôtel.

7.4.4 Inscriptions définitives

Six mois avant le World Gym for Life Challenge, les inscriptions définitives doivent être envoyées au COL et à la FIG.

7.4.5 Paiement

En même temps qu'elles déposent une inscription définitive, les fédérations affiliées à la FIG versent au COL, à titre de dépôt, 50% du coût des cartes de participant.

Le paiement définitif intervient deux mois avant le World Gym for Life Challenge en fonction du nombre effectif de participants. Tous les versements antérieurs sont pris en compte lors de cette transaction.

Si le nombre effectif de participants est de plus de 10% inférieur au nombre d'inscriptions définitives, 90% du nombre d'inscriptions définitives sera pris en compte pour les décomptes.

L'hébergement, les repas, les billets etc. doivent être entièrement réglés au plus tard deux mois avant le World Gym for Life Challenge.

L'annulation d'une inscription définitive intervenant au plus tard deux mois avant le World Gym for Life Challenge donne droit au remboursement de 50% des acomptes versés. Aucun remboursement n'est effectué pour les annulations intervenant moins de deux mois avant le début du World Gym for Life Challenge.

En acceptant le paiement des cartes de participant, le COL s'engage à fournir les prestations promises. Toute réclamation de la part des fédérations affiliées à la FIG est à adresser au COL avec copie à la FIG.

8. PROGRAMME AVEC PROGRAMME GÉNÉRAL

Deux mois avant le World Gym for Life Challenge, le COL soumet un projet de programme général au C. GpT FIG. Une fois approuvé par le C. GpT FIG, ce projet de programme général est envoyé aux Fédérations affiliées à la FIG participantes.

La version définitive du Guide officiel (version imprimée ou numérique) comprenant le programme général est délivrée aux chefs de délégation (CdD) au moment de l'accréditation, une fois les comptes entièrement réglés.

9. FINANCES

Obligations financières du COL :

9.1 Toutes les dépenses

Assumer la responsabilité de tous les engagements financiers ainsi que de la souscription de toutes les dépenses engagées pour l'organisation et le déroulement du World Gym for Life Challenge.

9.2 Budget

Elaborer, trois ans avant le World Gym for Life Challenge, un budget mentionnant obligatoirement le prix de la carte de participant, de l'hébergement, du petit-déjeuner, des repas et des transports locaux. Ce budget est soumis au C. GpT FIG.

Le COL a la possibilité de présenter un budget révisé un an et demi avant la manifestation.

9.3 Carte de participant

Assumer la responsabilité de remettre une carte de participant à chaque participant au World Gym for Life Challenge. Cette carte donne librement accès à toutes les manifestations durant la semaine du World Gym for Life Challenge à l'exception du gala du World Gym for Life Challenge et des autres productions spéciales en soirée. Les participants devraient s'acquitter d'un tarif réduit pour les billets du gala et des productions en soirée.

Fixé d'entente entre le COL et le C. GpT FIG, le prix de la carte de participant est stipulé dans le contrat signé entre la FIG et la fédération hôte affiliée à la FIG. La carte de participant comprend le guide officiel (version imprimée ou numérique) ainsi que les transports durant toute la semaine du World Gym for Life Challenge.

La carte de participant à un World Gym for Life Challenge est identique à une carte d'accréditation d'autres événements FIG et conforme au Règlement des accréditations FIG.

Sont considérés comme participants toutes les personnes décrites dans le Règlement des accréditations FIG.

9.4 Prix des billets

Le COL fixe le prix des billets d'entrée de toutes les manifestations sur la base de leurs connaissances du marché local et en consultation avec le C. GpT FIG.

Les prix sont confirmés un an et demi avant le début du World Gym for Life Challenge.

9.5 Prix de l'hébergement et des repas

Le COL est tenu de fournir à tous les participants un hébergement et des repas à des prix raisonnables. Ces frais sont à la charge des participants en sus de la carte de participant. Ces tarifs peuvent être communiqués dans la candidature déposée pour accueillir l'événement.

Le prix de l'hébergement et des repas est fixé par le C. GpT FIG d'entente avec le COL.

9.6 Transports locaux

Lors du World Gym for Life Challenge, les différents besoins en transports sont d'une importance capitale et les participants doivent pouvoir accéder aux transports locaux sur tout le territoire de la manifestation.

Les transports doivent être disponibles depuis les lieux d'hébergement vers tous les sites de la manifestation et vice versa.

Un système de transport entre les différents lieux de la manifestation doit être également disponible.

Le COL est tenu d'organiser un transport uniquement depuis les lieux d'hébergement fournis par le COL. L'organisation des transports doit reposer sur le nombre de participants et tenir compte des critères de sécurité requis.

9.6.1 Coûts

Les coûts relatifs au transport local sont inclus dans la carte de participant.

9.6.2 Transports depuis et vers les points d'arrivée

Pour les transferts entre le lieu d'arrivée (aéroport, gare, etc.) et le lieu d'hébergement (école, etc.), le COL peut organiser un type de transfert spécial (en bus par exemple). Le coût de ce service est annoncé dans les lettres d'information.

9.7 Réunions communes avec le C. GpT FIG

Le COL est responsable de l'organisation et des coûts totaux engendrés par les deux réunions préparatoires réunissant le COL et le C. GpT FIG.

Le COL prend en charge les frais de voyage et d'hébergement (chambre simple avec petit-déjeuner) des membres du C. GpT FIG pour au moins trois nuits par réunion. Les per diems sont à la charge de la FIG.

9.8 Réunions du groupe de travail

Pour toutes les autres réunions du groupe de travail, les frais des membres du C. GpT FIG sont répartis entre le COL et la FIG (frais d'hébergement (chambre simple avec petit-déjeuner pour le COL et frais de voyage et per diems pour la FIG). Toutes les décisions prises au sujet de la participation des membres du C. GpT FIG aux séances du groupe de travail sont prises par la présidente du C. GpT FIG sur la base du budget approuvé pour cette manifestation.

9.9 Frais des autorités FIG durant la manifestation

Le COL doit prendre en charge les frais de voyage ainsi que l'hébergement (chambre simple avec petit-déjeuner) des membres des autorités de la FIG (président, secrétaire général et membres du C. GpT FIG) et fournir un service de transport gratuit pendant toute la durée de leur séjour au World Gym for Life Challenge.

Les frais de voyage sont sujet à négociation entre le COL et la FIG.

Les membres du C. GpT FIG arrivent au plus tard trois jours avant la manifestation ; les frais qui en découlent sont pris en charge par le COL. Cela vaut pour tous les membres du C. GpT FIG restant au plus un jour après la cérémonie de clôture.

Le COL doit organiser un système de transport gratuit de/vers l'aéroport pour toutes les personnes accréditées à la FIG travaillant pour l'événement. Ce service peut être payant pour toutes les autres personnes de la FIG.

Toute personne accréditée FIG doit se voir allouer une place assise.

Des informations détaillées sur les différents droits et zones d'accès pour toutes les personnes FIG se trouvent dans le Règlement des accréditations FIG.

9.10 Versements à la FIG

Le COL effectue les versements suivants à la FIG :

- un pourcentage des revenus tirés de la billetterie,
- un pourcentage des revenus tirés des droits vendus à la TV,
- 15% du montant effectivement versé par chaque participant (carte de participant).

Les pourcentages, non indiqués ci-dessus, figurent dans le contrat signé par la FIG et par la fédération affiliée détentrice des droits d'organisation du World Gym for Life Challenge.

9.11 Décompte final

Au plus tard quatre mois après le World Gym for Life Challenge, le COL devrait remettre à la FIG un décompte général définitif en même temps que son rapport final.

10. ACCRÉDITATIONS ET PROCÉDURES

Toutes les personnes officiellement impliquées dans le World Gym for Life doivent posséder une accréditation.

Pour les participants, cette carte est la carte de participant. Les autres personnes (COL, FIG, VIP et autres invités) reçoivent une carte d'accréditation.

Cette accréditation inclut les mêmes droits et responsabilités que ceux de la carte de participants ainsi que des possibilités additionnelles. Le COL est chargé de préparer et délivrer ces cartes d'accréditation selon le Règlement de la FIG sur les accréditations.

Lors de l'accréditation, le chef de délégation (CdD) est chargé de :

- Vérifier que toutes les obligations financières envers le COL sont réglées,
- Confirmer par sa signature que l'entier de la délégation possède une couverture d'assurance valable incluant la maladie, les accidents et le rapatriement, et ceci pour l'entier de la période de l'événement,
- Vérifier les cartes des participants, l'hébergement, les repas, les billets et d'autres exigences de service,
- Vérifier et confirmer le transfert lors du jour du départ.

Les représentants des médias sont accrédités par le département médias de la FIG.

11. ENGINES

11.1 Engins fournis par le COL

Le COL doit fournir, pour toutes les productions officielles ayant lieu pendant la manifestation, les engins de gymnastique décrits dans les différentes lettres d'information (marque, modèle et quantité).

La quantité de ceux-ci sera basée sur les expériences précédentes.

Durant le World Gym for Life Challenge, seuls les engins de gymnastique approuvés par la FIG sont fournis. Les engins ne figurant pas dans les Normes d'engins FIG doivent être d'un niveau de qualité élevé et avoir obtenu l'approbation préalable du C. GpT FIG.

11.2 Engins non fournis par le COL

Si une fédération affiliée à la FIG a l'intention d'amener ses propres engins, celle-ci est responsable de tous les coûts de transports ainsi que des éventuels frais de douane.

Le COL met à disposition un nombre suffisant d'endroits pour les entreposer. Cependant, il incombe à la Fédération affiliée à la FIG concernée de payer les éventuels coûts relatifs qui en découlent.

Les publicités ou inscriptions de fournisseurs figurant sur les engins doivent être recouvertes, si celles-ci entrent en conflit avec le/les fournisseur(s) officiel(s) du COL.

12. LOGISTIQUE - HÉBERGEMENT, RAVITAILLEMENT, TRANSPORTS

12.1 Hébergement

La majorité des participants sont logés dans des salles de classe d'écoles ou établissements similaires équipés d'infrastructures sanitaires appropriées. A titre de service alternatif, le COL peut proposer d'autres types d'hébergement : hôtels, auberges de jeunesse, maisons d'hôtes pour jeunes, hébergements privés ou campings.

Si d'autres lieux que les salles de classe servent d'hébergement, ceux-ci doivent être préalablement approuvés par le C. GpT FIG.

12.1.1 Emplacement

L'hébergement doit se situer à une distance de 30 minutes maximum à pied ou 30 minutes maximum en utilisant les transports publics. Si cela n'est pas faisable, un service de navettes est requis.

12.1.2 Coûts

Les coûts de l'hébergement ne sont pas inclus dans la carte de participant. Le petit-déjeuner est compris dans le coût de l'hébergement.

12.1.3 Capacités par salle de classe

Une salle de classe (70 m²) peut contenir environ 12 personnes (donc environ 6 m² par personne). La répartition des participants dans les salles de classe est du ressort des chefs de délégation.

12.1.4 Sanitaires, exigences minimales

- 1 douche pour 12 personnes
- 1 lavabo pour 6 personnes
- 1 toilette (avec siège) pour 12 personnes.

Si les prescriptions ne sont pas garanties au sein du lieu d'hébergement, une solution provisoire doit être mise à disposition à proximité immédiate des lieux d'hébergement et à courte distance à pied.

12.1.5 Couchage – fournitures et services

Le COL peut, à son bon vouloir, proposer des lits, des matelas pneumatiques et des couvertures à vendre ou à louer.

Toutes les écoles doivent avoir :

- Des salles pour les chefs de délégation,
- Un service de ravitaillement (boissons et restauration rapide),
- Un service d'ordre et de sécurité (surveillance 24h/24),
- Un service médical de premiers soins,

- Un service quotidien de nettoyage,
- Un ramassage quotidien des ordures,
- Un service de réparation d'urgence des installations sanitaires.

Le COL est libre de fournir un accès internet à un prix raisonnable.

12.2 Ravitaillement

Le réfectoire doit être situé dans une salle pouvant assurer la restauration de tous les participants à la fois. Il est important de tenir compte du temps requis pour le service ainsi que la fluidité des entrées et sorties tout en garantissant une ambiance détendue et agréable permettant aux participants de savourer leurs repas.

12.2.1 Coûts

Le petit-déjeuner est inclus dans les frais d'hébergement. Les repas chauds ne sont quant à eux inclus ni dans le coût de l'hébergement ni dans celui de la carte de participant

12.2.2 Petit-déjeuner

Le petit-déjeuner est servi au le lieu d'hébergement ou près de ce dernier.

Il comprend au moins deux boissons (une chaude, une froide), du pain, du beurre, de la confiture, du fromage tranché et un fruit.

Le petit-déjeuner doit être servi frais tous les matins aux participants.

12.2.3 Repas chauds

Le COL organise au moins un repas chaud par jour dans le réfectoire.

Chaque jour, deux menus différents doivent être fournis, dont un végétarien. Il doit s'agir d'un repas chaud complet avec pommes de terre, riz ou pâtes, accompagné de viande ou de poisson et de légumes.

Les plats du jour doivent changer chaque jour de façon à en assurer la variété. De l'eau, comprise dans le prix, doit être servie à chaque repas.

Prix des boissons : le prix des boissons sans alcool doit être moins élevé que celui des boissons avec alcool.

12.3 Transports

Les différents besoins en transport sont d'une importance vitale durant le World Gym for Life Challenge et les participants doivent pouvoir bénéficier d'un transport local approprié sur l'entier du territoire.

Des transports devraient être organisés des lieux d'hébergement vers les sites et retour. Prévoir également un service de transport entre les différents sites. Le COL est tenu d'organiser un transport uniquement depuis les lieux d'hébergement fournis par le COL. L'organisation des transports doit reposer sur le nombre de participants et tenir compte des critères de sécurité.

12.3.1 Coût

Les transports locaux sont compris dans la carte de participant.

12.3.2 Transport depuis et vers les points d'arrivée

Pour le transport entre le lieu d'arrivée (aéroport, gare, etc.) et le lieu d'hébergement (écoles, etc.), le COL peut organiser un type de transfert spécial (en bus). Le cout de ce service sera annoncé dans les bulletins.

12.3.3 Groupe de travail, logistique

Le COL désigne un groupe de travail chargé de coordonner l'hébergement, le ravitaillement et les transports. Le C. GpT FIG désigne un de ses membres pour siéger dans ce groupe de travail. Ce membre doit être tenu informé en tout temps des idées, du contenu et de la gestion de tous les domaines logistiques.

12.3.4 Tâches du groupe de travail

Le groupe de travail du COL doit préparer :

- un plan détaillé en relation avec l'hébergement, le ravitaillement et les transports.

13. SERVICES MÉDICAUX, ASSURANCE ET SÉCURITÉ

13.1 Organisation médicale

Le Règlement médical FIG intitulé "Organisation médicale des compétitions FIG" (uniquement la section relative à la Gymnastique pour Tous) et le Règlement FIG anti-dopage (règlement uniquement en anglais) s'appliquent au World Gym for Life Challenge.

13.1.1 Médecin chef

Le COL nomme un médecin chef chargé du respect des règles de la FIG dans ce domaine.

13.1.2 Protection des participants en gymnastique (safeguarding)

De la date d'arrivée officielle à la date de départ officielle, une personne responsable de la protection est à la disposition de tous les participants. Ils ont la possibilité de la contacter par téléphone ou par courriel en cas de harcèlement ou d'abus de tous genres, s'ils ne se sentent pas à l'aise ou sont inquiets.

13.2 Assurance

13.2.1 Fédérations participantes affiliées à la FIG

Les fédérations participantes affiliées à la FIG doivent contracter une assurance pour tous les membres de leur délégation. Cette assurance doit couvrir les frais de maladie, d'accident et de rapatriement durant toute la durée de séjour au World Gym for Life Challenge. L'assurance peut être contractée auprès de la propre compagnie d'assurance des fédérations affiliées à la FIG ou être contractée soit à l'avance soit sur place au travers du COL.

Les participants non assurés ne reçoivent pas de carte de participant et, dès lors, ne sont pas autorisés à participer au World Gym for Life Challenge.

13.2.2 COL

Le COL doit proposer aux participants sans assurance une couverture d'assurance pour la manifestation soit à l'avance soit à leur arrivée. Le coût de cette couverture d'assurance est à la charge des participants.

Le COL est tenu de produire un document qui confirme, via la signature de la fédération, que tous les membres de la délégation ont une assurance valable incluant la maladie, les accidents et le rapatriement pour toute la période de l'événement.

Le COL doit contracter sa propre assurance de responsabilité civile.

13.3 Sécurité

Le COL est responsable de la sécurité. Il établit un plan de sécurité devant être revu par le C. GpT FIG trois mois avant le début du World Gym for Life Challenge. Le COL a comme responsabilité de fournir un service de sécurité efficace à tous les participants, officiels et dignitaires, ce pendant toute la durée de la manifestation.

14. AUTRES INSTALLATIONS

14.1 Points de rencontre et stands

Prévoir durant le World Gym for Life Challenge différents points de rencontre pour les participants, notamment des stands d'information des fédérations affiliées à la FIG, des lieux d'exposition et des zones de détente.

Des stands commerciaux peuvent également être installés pour autant qu'ils ne perturbent pas l'objectif des points de rencontre qui est de se rencontrer et d'échanger des informations.

14.2 Bureaux et salles de réunion

En plus de tous les autres sites, salles, stades et salles de réunion nécessaires au déroulement de l'événement, le COL doit mettre à disposition de la FIG les bureaux et salles de réunions suivantes:

- Bureau et salle de réunion pour le C. GpT FIG
- Bureau pour le président du C. GpT FIG
- Bureau pour le département médias la FIG
- Bureau pour le département sport de la FIG
- Bureau pour le président de la FIG
- Bureau pour le secrétaire général de la FIG
- Bureau pour l'équipe de production TV
- Salle de réunion pour les évaluateurs et le groupe responsable des retours d'information.

Si le Comité Exécutif de la FIG se réunit durant le World Gym for Life Challenge, le COL doit mettre à disposition une salle de réunion.

L'équipement des différents bureaux et salles de réunion est décrit dans le contrat signé entre la FIG et la fédération affiliée à la FIG organisant la manifestation.

14.3 VIP

Le Règlement concernant les accréditations VIP se trouve dans le Règlement de la FIG sur les accréditations.

14.3.1 Emplacement/ places assises zone de performance

L'emplacement final des sièges VIP doit être approuvé par le C. GpT FIG.

Pour la soirée de bienvenue ainsi que le gala, des sièges VIP sont aussi mis à disposition.

Pour les cérémonies d'ouverture et de clôture, le nombre de sièges VIP pour la FIG et le COL est stipulé dans le contrat entre la FIG et la fédération hôte affiliée à la FIG.

14.3.2 Zone VIP

Le COL est chargé de mettre en place une zone VIP accessible aux chefs de délégations, aux autorités FIG et au COL. D'entente avec le C. GpT FIG, le COL établit la liste des invités supplémentaires ayant accès à la zone VIP.

La zone VIP permet de se retrouver dans un endroit calme et à l'écart.

14.3.3 Repas VIP

Les repas servis dans les différentes zones VIP peuvent être les mêmes que ceux servis aux participants.

D'autres boissons (avec ou sans alcool) peuvent être servies dans la zone VIP.

En dehors des heures de repas, des boissons devraient être servies avec des en-cas.

14.3.4 Coût

L'organisation et la planification générales des zones VIP sont du ressort du COL.

Les droits d'accès aux zones VIP sont décrits dans le Règlement des accréditations FIG en vigueur.

Le COL peut, pour toute personne non mentionnée dans le Règlement des accréditations FIG, facturer ce service supplémentaire d'accès VIP, dont le montant doit être préalablement approuvé par le C. GpT FIG.

14.4 Assistance particulière

Le World Gym for Life Challenge est un événement ouvert à tous, indépendamment de l'âge et des aptitudes ; des besoins particuliers peuvent demander un niveau d'assistance accru.

Les fédérations affiliées à la FIG sont pleinement et en tout temps responsables de leurs participants et elles doivent informer le COL de tout besoin concernant une assistance particulière.

15. RESPONSABILITÉS ET COORDINATION

Toute affaire qui, selon le Règlement du World Gym for Life Challenge, doit être réglée d'un commun accord entre le C. GpT FIG et le COL devrait être discutée et arrêtée au cours de séances communes entre le C. GpT FIG et le COL. Toutes les décisions doivent être confirmées par écrit.

15.1 Collaboration entre le COL actuel et le COL suivant

Une fois nommé comme fédération affiliée hôte du prochain World Gy for Life Challenge, le COL peut participer, à ses propres frais (cf. Règlement de la FIG sur les accréditations), à un groupe d'observateurs lors de l'édition actuelle du World Gym for Life Challenge. Sur approbation du C. GpT FIG et du COL responsable, les membres de ce groupe d'observateurs reçoivent une accréditation particulière.

Le COL doit également, dans le but de tirer des leçons de l'édition précédente, participer à la réunion d'évaluation du World Gym for Life Challenge qui a lieu en novembre, la même année que l'édition actuelle du World Gym for Life Challenge.

Le COL actuel doit rédiger des rapports sur la planification, l'organisation et la mise en scène de ses événements. Ces rapports devraient comporter les activités financières.

Les évaluations et rapports sont soumis, discutés et remis au nouveau COL.

La FIG prendra en charge les frais de voyage en classe économique ainsi que l'hébergement en chambre simple, incluant le petit-déjeuner, pour un maximum de 2 personnes clés responsable des domaines fonctionnels.

Comme le veut la coutume dans le domaine des manifestations de Gymnastique pour Tous, le COL actuel invite deux personnes du COL de l'édition précédente du World Gym for Life Challenge comme invités VIP. Tous les frais, à l'exception des frais de voyage, sont pris en charge par le COL actuel.

15.2 Collaboration entre le comité C. GpT FIG et le COL

Le COL travaille en étroite collaboration avec le C. GpT FIG en accord avec le présent Règlement.

Mis à part son rôle de soutien, le C. GpT FIG est également chargé de veiller à ce que tout se déroule conformément au présent Règlement et aux règles et règlements FIG en vigueur.

La fédération hôte affiliée à la FIG, son COL et la FIG sont tenus d'honorer le contrat établi pour cette manifestation.

Pour assurer une coopération constante entre le COL et le C. GpT FIG, des membres du C. GpT FIG doivent siéger au sein de certains groupes de travail constitués par le COL.

Tout au long du World Gym for Life Challenge, le COL doit mettre en place un système de communication par radio ou téléphones mobiles pour le COL et pour la FIG. Les détails figurent dans le contrat officiel signé par la FIG et la Fédération affiliée hôte de la manifestation.

16. ORGANISATION GÉNÉRALE

16.1 Comité de Gymnastique pour Tous FIG

16.1.1 Règlement

Responsable de l'application du Règlement du World Gym for Life Challenge.

16.1.2 Réunion des chefs de délégation et évaluation

Responsable de l'organisation des réunions des chefs de délégation (CdD) pendant la manifestation et responsable de l'évaluation de la manifestation par les chefs de délégation (CdD).

16.1.3 Réunion d'évaluation

Responsable de l'invitation à la réunion d'évaluation organisée après la manifestation et durant la même année que cette dernière et responsable de la direction de la réunion.

Le COL du World Gym for Life Challenge soumis à évaluation et le COL de l'édition suivante du World Gym for Life Challenge sont invités à se réunir avec le C. GpT FIG.

16.1.4 Cas spéciaux

Responsable du traitement des cas spéciaux concernant la participation et l'organisation.

16.1.5 Lettres d'information

Droit d'être consulté concernant la rédaction des lettres d'information officielles pour approbation de la version définitive.

16.1.6 Budget

Droit d'être consulté durant la préparation du budget et droit de contrôler le budget du World Gym for Life Challenge.

16.1.7 Prix

Droit d'approuver les montants des cartes de participation, des frais d'inscription et des billets.

16.2 COL

16.2.1 Règles

Obligation de se conformer aux Règles et Règlements FIG en vigueur et à l'accord signé.

16.2.2 Organisation et délais

Responsable de la préparation d'un programme d'organisation comportant les délais conformément au C. GpT FIG.

16.2.3 Lettres d'information

Le COL est responsable de la publication des lettres d'information officielles et des autres informations officielles pour les fédérations affiliées à la FIG conformément au programme approuvé

Avant expédition, le contenu de chaque lettre d'information est soumis à l'approbation du C. GpT FIG.

Les lettres d'information sont publiées sur les plateformes de la FIG et du COL.

Une version de la lettre d'information pour les fédérations incluant tous les aspects financiers du World Gym for Life Challenge est publiée sur les pages intranet des plateformes de la FIG et du COL.

Pour les sites internet publics, le COL peut produire les mêmes lettres d'information sans référence aucune concernant les prix.

16.2.4 Réception des inscriptions

Responsable de la réception et du traitement des inscriptions conformément à l'art. 6.

16.2.5 Promotion

Le COL est responsable de la préparation d'une campagne publicitaire visant à promouvoir la manifestation par voie de presse, radio, télévision, matériel imprimé et autre. Cette campagne doit recevoir l'approbation préalable du C. GpT FIG.

16.2.6 Infrastructures

Le COL est chargé de mettre à disposition les infrastructures nécessaires et toutes les installations requises, y compris les engins et systèmes de sonorisation. Si les fédérations affiliées à la FIG l'exigent, l'organisateur leur fournit, dans la mesure du possible, un espace d'entreposage fermé à clé près des stades.

16.2.7 Bénévoles

Mis à part les employés professionnels recrutés, le COL doit également mettre à disposition un nombre suffisant de bénévoles pour le bon déroulement de la manifestation. Ces bénévoles doivent suivre une formation de qualité et posséder les qualifications nécessaires pour remplir leurs tâches.

16.2.8 Logo

Le COL est chargé de la conception d'un symbole graphique (logo) pour le World Gym for Life Challenge. Ce logo doit être approuvés au préalable par le CE de la FIG et enregistré juridiquement afin de protéger les droits d'auteur et de reproduction du COL.

Le logo doit dans tous les cas apparaître avec le logo FIG officiel.

Les fédérations affiliées à la FIG sont habilitées à utiliser le logo dans le cadre de leur travail de publicité ainsi que sur le matériel qu'elles produisent pour leurs participants. Ce droit ne s'étend pas à l'utilisation commerciale de la marque, quelle qu'elle soit. Pour ce faire, les fédérations affiliées à la FIG doivent obtenir une autorisation préalable de la part du COL.

16.2.9 Hébergement et ravitaillement

Le COL prépare un plan d'hébergement pour tous les participants du World Gym for Life Challenge. Ce plan nécessite l'approbation du C. GpT FIG.

Le COL est responsable de la mise en place de tous les arrangements nécessaires concernant les repas des participants.

16.2.10 Service médical, assurances et sécurité

Conformément à l'art. 10, le COL est responsable de la mise en place d'un service médical, de la couverture d'assurance et de la sécurité.

16.2.11 Rapport final, évaluation de la manifestation

Le COL présente un rapport écrit sur la manifestation lors de la séance d'évaluation qui se déroule au plus tard quatre mois après la manifestation. S'appuyant sur l'expérience du COL, l'évaluation est soumise au C. GpT FIG et au COL suivant.

Le rapport d'évaluation devrait mentionner les faits, chiffres, statistiques, comparaisons, conclusions et propositions d'amélioration portant sur :

- Les informations (lettres d'information, réunions, internet, réseaux sociaux, etc)
- La communication (fédérations affiliées, inscriptions, FIG, réseaux sociaux, etc.)
- La logistique (transports, repas, hébergement, sites, etc.)
- La sécurité
- Le service médical et un compte rendu médical approfondi
- Les cérémonies d'ouverture et de clôture
- Les concours
- le gala du World Gym for Life
- Les ateliers
- Les spectacles
- Les statistiques comme, par exemple, :
 - Les participants – nombre, âge, sexe
 - Les productions – nombre de participants et des différentes productions
 - L'hébergement utilisé et la répartition parmi les participants
 - Le ravitaillement – nombre de repas servis

- Les spectateurs et nombres de billets vendus
- Le COL peut ajouter toute autre statistique utile pour les prochains organisateurs
- Toute autre information importante pouvant être mentionnée dans ce rapport
- Le rapport financier définitif

Ce rapport d'évaluation est utilisé pour planifier l'édition suivante du World Gym for Life Challenge.

16.3 Guide officiel

Le COL est également responsable du guide des participants (version imprimée ou numérique) dont tous les participants reçoivent un exemplaire en même temps que leur carte de participant. Le guide des participants devrait contenir les informations suivantes :

- Un mot de bienvenue de la part de la FIG, du COL ainsi que des autorités locales,
- Le programme général des productions,
- Le programme chronologique des productions,
- La carte de tous les sites,
- La présentation du COL et du C. GpT FIG,
- Les nations participantes,
- Les informations sur les sites, cérémonies d'ouverture, concours, ateliers, performances, gala du World Gym for Life et cérémonie de clôture,
- Les informations sur la sécurité, la protection (safeguarding), les transports, les repas, l'hébergement ainsi que le service médical,
- Toute autre information pratique ainsi que de la publicité peut aussi être insérée.

Tous les participants devraient recevoir le guide officiel (version imprimée ou numérique) en même temps que leur carte de participant des mains de leur chef de délégation (CdD).

17. DISPOSITIONS FINALES

Toutes les questions ne figurant pas dans le présent Règlement du World Gym for Life Challenge sont négociées au cas par cas entre le COL et le C. GpT FIG.

Toutes les questions que le C. GpT FIG ne peut résoudre sont soumises au Comité exécutif de la FIG.

Mise à jour 2020

L'édition 2020 du Manuel de Gymnastique pour Tous (Règlement de la Gymnastique pour Tous et Règlement de la Gymnaestrada Mondiale) a été adoptée par le Conseil de la FIG lors de sa séance en mai 2016 à Bangkok (THA). Le Règlement du World Gym for Life Challenge a été approuvé lors de la réunion du Conseil de la FIG tenu à Istanbul (TUR) en mai 2018.

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE GYMNASTIQUE

Président : M. Morinari WATANABE



Secrétaire général : M. Nicolas Buompane



Présidente du Comité GpT : Mme Margaret SIKKENS AHLQUIST



	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	Score total	Egalité
A		1=10			1=10			2=6			3=2		1=10				1=10				48	4 x 1
B	1=10			1=10							2=6		2=6					1=10			42	
C									1=10				3=2				2=6				18	
D				2=6		1=10		1=10	2=6					1=10				2=6			48	3 x 1
E	2=6	2=6	3=2			2=6			3=2					2=6			3=2				30	
F	3=2				2=6		1=10			1=10				3=2				3=2			32	
G											1=10				1=10					3=2	22	
H												1=10			2=6					2=6	22	
I		3=2	2=6		3=2		2=6					2=6			3=2					1=10	34	
J							3=2			2=6		3=2				1=10			3=2		22	
K						3=2		3=2								2=6			2=6		16	
L			1=10	3=2						3=2						3=2			1=10		26	

1-8 Evaluation de la part des experts

9-20 Evaluation de la part des fédérations

Le Group A et le goup D ont une égalité, qui fût départagée par le nombre de de 1 donnés par les experts

Le gagnant est le groupe A